



RAPPORT ANNUEL

2014 | 2015

Sommaire

Le barreau **2**

Le Conseil
3

Le rapport du bâtonnier
4

Le rapport de la directrice générale
6

La profession **12**

Les comités
13

Les activités
42

Les services
48

Le public **50**

Les activités
51

Les services
54

Les prix et hommages **56**

La Mission

**Promouvoir la protection du public,
par des activités d'information et de
sensibilisation et par une participation
active à l'administration de la justice.**

Le Barreau de Montréal

Composé de plus de 14 000 avocats, le Barreau de Montréal est l'un des plus grands barreaux du monde et le deuxième barreau francophone en importance. Comptant plus de 165 ans d'histoire, il fait figure de proue dans la recherche de l'excellence en matière d'éthique et de compétence.



LES MEMBRES DU CONSEIL

DE GAUCHE À DROITE:

1^{re} rangée: M^{es} Doris Larrivée, directrice générale, Simon Tremblay, trésorier, Monsieur le bâtonnier Greg Moore, M^{es} Magali Fournier, première conseillère, Andréanne Malacket, secrétaire.

2^e rangée: M^{es} Nancy Cleman, conseillère, Alexandra Popa, conseillère, Laurent Soustiel, conseiller, Marie-France Veilleux, conseillère, Suzanne Gagné, conseillère.

3^e rangée: M^{es} Philippe Décary, conseiller, Pierre-Luc Beauchesne, représentant le Jeune Barreau de Montréal, Tiberiu Holländer, conseiller, Brian Randall Mitchell, conseiller.

Le rapport du bâtonnier

*Chères consœurs,
Chers confrères,*

What a wonderful year this has been!

This Annual Report provides details of the dedicated work by the Bar of Montreal's 40 committees and 400+ volunteers, lawyers who give of their energy and expertise to improve the quality of justice and of the legal system in our great city.

Le thème de l'année était « C'est MON Barreau! ». Nous voulions encourager un sentiment d'appartenance au Barreau de Montréal en soulignant que notre succès dépend des contributions et de la riche diversité de nos membres.

Voici certains points saillants.

La déclaration de principe sur la justice participative

Alors que nous sommes appelés à améliorer l'accessibilité à la justice en favorisant la collaboration et la coopération, le Barreau de Montréal se démarque comme un « leader » vers cette nouvelle culture juridique.

Le comité organisateur de la Table Ronde sur la justice participative a rédigé une déclaration de principe qui nous rappelle que :

La justice participative est une approche, complémentaire à la justice traditionnelle, qui vise à prévenir et à résoudre les conflits.

Elle mise sur la participation active et responsable du citoyen qui pourra choisir, selon le degré d'implication qu'il souhaite, le ou les moyens à utiliser pour résoudre complètement ou partiellement le conflit.

Les nombreux signataires de la déclaration s'engagent à favoriser l'intégration de la justice participative dans les mœurs et traditions de la communauté juridique.

Une cérémonie de signature a eu lieu lors de la 7^e Table Ronde sur la justice participative au mois de novembre. La ministre de la Justice et procureure générale du Québec, M^e Stéphanie Vallée, a été la première à signer et nous a informés que son ministère adoptera la justice participative pour favoriser une justice plus efficace.

Le bâtonnier du Barreau du Québec, M^e Bernard Synnott, a aussi signé, suivi de plusieurs juges en chef, doyens et avocats.

Nous avons invité les bâtonniers des autres sections du Barreau du Québec à signer, ainsi que les barreaux étrangers avec lesquels le Barreau de Montréal entretient des relations privilégiées.

Vous pouvez lire et signer la déclaration sur le site web du Barreau de Montréal.



Le rayonnement international

Le Barreau de Montréal a d'excellentes relations avec plusieurs barreaux : Paris, Bruxelles, Toulouse, Shanghai, Los Angeles, Philadelphie, Chicago, Port-au-Prince et Belo Horizonte (Brésil). Nous nous sommes engagés à offrir de la formation continue conjointe, à partager nos connaissances et à permettre des échanges entre nos membres.

Notre comité sur le rayonnement international organise un deuxième échange entre des avocats de Montréal et de Shanghai.

Au mois de février, M^e Catherine Pilon, ancienne bâtonnière du Barreau de Montréal, a organisé une rencontre avec des avocats de Toulouse. Ils ont beaucoup appris sur la justice au Québec, incluant la médiation qui n'est pas aussi bien implantée en France. C'est l'exemple à suivre : il suffit qu'un membre intéressé prenne l'initiative et le succès suivra.

En représentant le Barreau de Montréal à l'extérieur, j'ai été frappé par le respect que les barreaux à travers le monde accordent à notre culture juridique avant-gardiste. Nous sommes des chefs de file dans les modes alternatifs de règlement de conflits, la déontologie et l'ouverture sur la pratique multiculturelle du droit. La vie juridique à Montréal est très riche, au reflet de notre belle ville.

Governance of the Barreau du Québec

Representatives of the Montreal Bar have worked on the Quebec Bar's Executive Committee, the Conseil général, and ad hoc committees struck to work out the details of the move towards a more efficient board of directors and a longer mandate for the bâtonnier.

I urge everyone to vote in the elections that will take place on-line from May 5th to the 22nd.

The Montreal Bar Council encourages you to vote for a young lawyer (10 years at the Bar or less) and an anglophone among the four members that Montreal lawyers will elect to the new board of directors. By their numbers, their unique voice, and their historical contributions to the profession, it is important that they continue to represent Montreal at the Quebec Bar.

The Bar of Montreal Medal and Merit

Each year, the Montreal Bar Council, after consulting our committee and the Conférence des anciens bâtonniers, awards a Medal and a Merit to outstanding members of our community.

The Medal recognizes a remarkable contribution to the cause of justice.

This year's recipient is the Honourable Morris J. Fish, an exceptional jurist whose contributions will continue to influence Canadian law and lawyers.

When reflecting on Morris Fish's distinguished career, one is immediately struck by his profound respect for individuals' legal rights and the fundamental importance of vigilantly protecting them. His sensitivity to the inherent dignity of all human beings instills a sense of humility that demands the highest standards of legal reasoning, clear and elegant writing, and commitment to the ideals that found our legal system. He personifies the reasons that brought us to study and to practice law, and he is a shining example of the superior qualities that lawyers must acquire, develop and put to the service of their clients.

The Merit recognizes an exceptional contribution to the Bar of Montreal and to its activities.

This year's Merit is awarded to M^{re} Ian Solloway who has been the Chair of the English-speaking Section of the Montreal Bar for the past seven years. M^{re} Solloway has breathed new life into the

Section by creating the annual "Trial Practice Do's and Don'ts: Hot Tips from the Experts" lecture series, the Lifetime Achievement Award, and by leading the charge to overturn the Quebec Bar's policy of not accepting English articles in the Journal du Barreau.

M^{re} Solloway's example, enthusiasm, and energy have inspired increasing numbers of English-speaking lawyers to contribute their expertise to the Montreal Bar Council, to our committees, and to the Quebec Bar.

The Montreal Bar Council

It has been a privilege to lead the work of the Montreal Bar Council. We have dealt with important issues and engaged in heart-felt debates, always in a spirit of positive contribution.

The Montreal Bar Council oversees a budget of \$2M and the work of 40 committees, in addition to deciding on various grant requests, applications by those who wish to rejoin the profession, and claims of illegal practice.

Thank you to all of the Council members who have contributed selflessly over the past year.

A special thank you to those members whose terms are ending: Andréanne Malacket, Pierre-Luc Beauchesne, and Laurent Soustiel.

I wish every success to our new bâtonnière, Magali Fournier, and to her team. I know that they will continue and improve upon the finest traditions of the Montreal Bar.

La direction générale du Barreau de Montréal

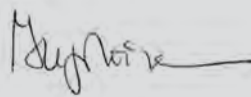
Si le Barreau de Montréal est apprécié par nos membres et est vu comme un modèle d'excellence par d'autres barreaux, c'est parce que la permanence assure la continuité et la pertinence de nos programmes et activités.

J'ai rarement vu une équipe aussi dévouée et heureuse. C'était un plaisir et un privilège de vous voir à l'œuvre et de bénéficier de vos nombreux talents.

L'équipe est dirigée par notre directrice générale, M^e Doris Larrivée, et est composée de la directrice des communications Gislaine Dufault, des coordonnatrices de comités M^e Nathalie Guertin et M^e Nancy Brouillette, et de Mesdames Katherine Taron, Christine Plourde, Yolande Girard, Frédérique Faubert, Linda Marcotte, Louise Saint-Amour, Cendrine Caron-Ouellet, Fanny Martin Dufresne, Marie-Ève Sansfaçon et monsieur Jocelyn Roy.

My friends, thank you all for a wonderful and productive year!

Le bâtonnier,



Greg Moore

Le rapport de la directrice générale

Voici venu le temps de faire rapport des activités de la dernière année, qui fut encore une fois bien remplie!

Je vous invite à prendre connaissance du présent rapport pour constater à quel point le Barreau de Montréal est actif, grâce à ses quelque 400 bénévoles et 14 employés.

Ma petite équipe accomplit un travail incroyable, mais, je le dis chaque année, sans les bénévoles, le Barreau de Montréal ne serait pas ce qu'il est. J'ai le bonheur de côtoyer chaque jour des gens qui aiment le Barreau de Montréal et je les en remercie.

Nouveautés

Quelques nouveaux projets ont vu le jour cette année, dont l'entente avec Juris Concept, qui permet d'offrir à la population un service de référence accessible en ligne 24 heures par jour, 7 jours par semaine, à l'adresse suivante : www.jurisreference.ca. Ce nouveau service s'ajoute aux outils qui existent déjà pour aider la population à trouver un avocat.

De plus, à l'initiative du Barreau du Québec, des avocats de Montréal et de la région de Québec, membres de nos services de référence respectifs, ont accepté de participer à un projet pilote d'aide à la préparation d'un dossier à la division des petites créances. En effet, le Barreau du Québec, en collaboration avec le Barreau de Montréal et le Barreau de Québec, met à la disposition du public une ligne de référence (1-844-227-3781) qui permet à la population d'avoir accès, à forfait, aux services d'un avocat pour l'accompagner dans un dossier de petites créances.

Équité salariale

Le Barreau de Montréal, comptant 14 employés depuis 2011, a réalisé cette année l'exercice d'équité salariale requis en vertu de la Loi sur l'équité salariale. L'équipe du Barreau de Montréal étant presque exclusivement féminine et les postes occupés étant nettement à prédominance féminine, j'ai retenu les services d'experts dans le domaine pour m'aider à faire cet exercice. De faibles ajustements ont dû être apportés à compter du 1^{er} janvier 2015.

Formation continue obligatoire

Les membres du Barreau de Montréal ont pu bénéficier encore une fois d'une offre de formation variée. 14 activités ont été offertes pour un total de 30,5 heures de formation reconnue. Ces chiffres sont moins importants que les années précédentes, mais plusieurs activités de formation sont en cours de préparation pour l'automne prochain. D'ailleurs, on note que l'offre de formation pour les avocats est de plus en plus importante. Il est donc préférable d'offrir moins d'activités, mais de s'assurer qu'elles sont à la hauteur des attentes des membres.

Salon des avocats et vestiaire

Comme je le mentionnais l'an dernier, le Salon et le vestiaire des avocats sont maintenant situés au 2^e étage du Palais de Justice, dans des locaux plus spacieux.

Des toiles de madame Marie-Eve Martel, une jeune peintre québécoise, y ont été installées pour agrémenter les lieux. Ces toiles ont été choisies à la suite d'un concours auprès des étudiants de l'École des arts visuels et médiatiques de l'UQAM. Elles ont été louées pour une période d'un an. Le concours devrait être répété chaque année pour donner la chance à d'autres étudiants d'avoir une certaine visibilité auprès des avocats de Montréal.

Sur les autres murs, on a repris les phrases du serment d'office des avocats... par devoir de mémoire.

Partenariats et privilèges pour les membres

Le Barreau de Montréal a maintenu ses partenariats avec le CAIJ et Montpetit Ressources Humaines, qui permettent d'améliorer l'offre de services sans frais supplémentaire pour les membres.

De plus, le Barreau de Montréal a renouvelé les ententes conclues avec l'Association d'Assurance du Barreau canadien et Médicassurance, offrant aux membres un régime complet d'assurances auto et habitation à tarifs préférentiels et un programme d'assurance collective couvrant l'ensemble des besoins en assurance santé, et ce, à des prix intéressants.

Situation financière

Le Barreau de Montréal est en excellente situation financière. Pour une quatrième année, les revenus excèdent les dépenses. Il n'y a donc pas lieu de hausser la cotisation.

Le Salon VISEZ DROIT

Cette activité destinée au public en était à sa 18^e édition en avril. Cette activité a une ampleur insoupçonnée de la majorité des membres. Il faut y assister pour s'en rendre compte. Une fois de plus, j'ai été impressionnée par la programmation et l'organisation. Plus de 200 bénévoles sont recrutés pour présenter au public des activités de qualité (procès simulé, entretien, débat, jeu-questionnaire, activité d'improvisation) et offrir des consultations juridiques gratuites. Ces bénévoles sont épaulés de main de maître par la directrice des communications et son adjointe. Je tiens à souligner l'excellent des membres du comité du Salon VISEZ DROIT, présidé par M^e Stéphane Davignon. Félicitation à M^e Francine Beaumier qui fait toujours un travail exceptionnel à l'animation. Ayant été présente quelques heures chaque jour, je peux témoigner que le Salon VISEZ DROIT a été encore une fois une réussite. Un merci spécial à M^e André d'Orsonnens, un bénévole dans une catégorie à part!

Remerciements

Un grand merci à la merveilleuse équipe du Barreau de Montréal qui épaula si bien nos quelque 400 bénévoles. Peu nombreuses, mais efficaces, les employées du Barreau de Montréal accomplissent de multiples tâches, dont la gestion de près de 200 réunions pour nos 40 comités, l'organisation des cérémonies de prestation de serment des nouveaux avocats, la publication de l'Infolettre et la mise à jour du site Internet, la préparation des rôles de conciliation des comptes de l'Aide juridique, l'organisation d'activités de formation, l'organisation d'activités sociales pour les membres (rentrée, tennis, golf, cocktails), la gestion du Salon des avocats et la location des casiers, l'organisation de concours pour les étudiants de l'île de Montréal ainsi que l'organisation du Salon VISEZ DROIT.

Je constate que l'entraide est toujours au rendez-vous, ce qui permet d'offrir des services de qualité aux membres et à la population. Je tiens plus particulièrement à souligner l'excellent travail de mes fidèles bras droits, les membres du comité de direction, soit madame Gislaine Dufault, directrice des communications, et M^{es} Nathalie Guertin et Nancy Brouillette, coordonnatrices de comités. Elles sont intelligentes, efficaces, créatives et dévouées. Elles ont à cœur la mission du Barreau de Montréal et consacrent toutes leurs énergies pour la mener à bien. Merci infiniment!

Je remercie les représentants des divers tribunaux et organismes avec lesquels le Barreau de Montréal entretient une relation privilégiée. Le dialogue ouvert entre eux et les membres du Barreau permet une résolution efficace des problèmes vécus au quotidien

par les praticiens. Ces forums sont une grande richesse et font l'envie de plusieurs organismes. Ils permettent au Barreau de Montréal de participer activement à l'administration quotidienne de la justice, dans l'intérêt supérieur du justiciable.

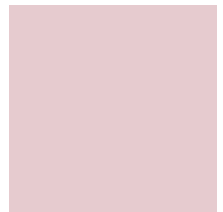
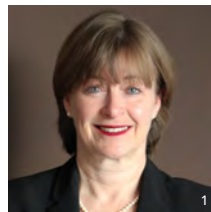
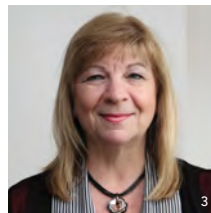
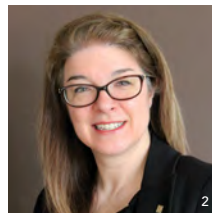
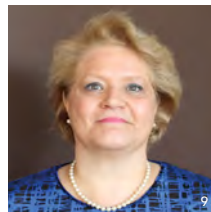
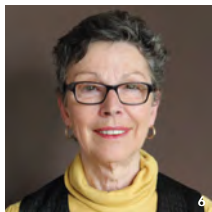
Je profite aussi de ce rapport pour remercier les anciens bâtonniers du Barreau de Montréal pour leur amitié.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance aux membres du Conseil qui donnent généreusement de leur temps et prennent au sérieux leur rôle de représentant des membres de la section.

Je félicite monsieur le bâtonnier Greg Moore, qui a fait un excellent travail au cours de son mandat. J'ai découvert un homme drôle et sensible! Je le remercie pour sa disponibilité.

Doris Larrivée, directrice générale

Les ressources humaines



LA DIRECTION

- 1 M^{me} Doris Larrivée
Directrice générale
- 2 M^{me} Nancy Brouillette
Coordonnatrice de comités
- 3 M^{me} Gislaine Dufault
Directrice des communications
- 4 M^{me} Nathalie Guertin
Coordonnatrice de comités

LE PERSONNEL

- 5 M^{me} Frédérique Faubert
Adjointe administrative
(depuis le 5 janvier 2015)
- 6 M^{me} Yolande Girard
Adjointe administrative
- 7 M^{me} Linda Marcotte
Secrétaire-réceptionniste
- 8 M^{me} Christine Plourde
Adjointe aux communications

- M^{me} Mahinda Rosarion
Adjointe administrative
(jusqu'à sa démission le
21 novembre 2014)
- 9 M^{me} Louise Saint-Amour
Préposée au Service
de référence
- 10 M^{me} Katherine Taron
Technicienne aux
communications

LES PRÉPOSÉS AU SALON DES AVOCATS

M^{me} Cendrine Caron-Ouellet
M^{me} Fanny Martin Dufresne
M. Jocelyn Roy
M^{me} Marie-Ève Sansfaçon

(Photos des préposés au
Salon des avocats en page 48)

Les résolutions adoptées par le Conseil

Au cours du dernier exercice, le Conseil a, entre autres, adopté les résolutions suivantes :
(seules les plus importantes sont reproduites ci-dessous)

26 juin 2014

À la demande du comité organisateur de la table ronde sur la justice participative, le Conseil, à l'unanimité, consent à la création d'une Déclaration sur la justice participative et confie le mandat de voir à sa réalisation au comité organisateur de la Table ronde.

27 août 2014

Après discussion, le Conseil adopte le projet d'entente à intervenir avec Juris Concept pour la mise en place d'un service de référence en ligne avec les modifications proposées et donne le mandat à la directrice générale de signer cette entente.

1^{er} octobre 2014

À la recommandation du comité de la table ronde sur la justice participative, après discussion, sur proposition de monsieur le bâtonnier Greg Moore appuyée par M^e Suzanne Gagné, le Conseil, à l'unanimité, adopte la déclaration suivante et autorise le bâtonnier à la signer :

CONSIDÉRANT le désir des citoyens de s'impliquer activement dans la recherche d'une justice accessible et qui correspond à leurs besoins et attentes;

CONSIDÉRANT l'importance d'établir un climat de respect mutuel, de coopération et d'équilibre dans les relations entre les citoyens;

CONSIDÉRANT les bénéfices pour les citoyens et les entreprises de participer à la prévention des conflits et à leur règlement de façon pratique et efficace;

CONSIDÉRANT le changement de culture juridique dans lequel s'inscrit la justice participative axée sur l'écoute, le partage et la coopération;

CONSIDÉRANT que la justice participative englobe plusieurs modes de résolution des conflits favorisant l'accès à la justice, allant de la prévention au procès;

CONSIDÉRANT que le système de justice reconnaît désormais l'obligation d'envisager le recours aux modes de prévention et de règlement de différends avant de les judiciaireiser;

CONSIDÉRANT que tous les acteurs de la justice doivent contribuer à la promotion et à la mise en œuvre de la justice participative, en conformité avec les obligations et responsabilités de chacun;

LES SIGNATAIRES DE CETTE DÉCLARATION S'ENGAGENT À :

1. Promouvoir la justice participative, notamment en favorisant :
 - > la diffusion d'une information complète concernant les choix offerts aux citoyens;
 - > le recours à la justice participative et l'implication des citoyens dans la mise en œuvre des modes de résolution des conflits;
 - > l'intégration des concepts de la justice participative dans les relations et activités tant civiles que commerciales;
 - > l'éducation et la recherche sur la justice participative;
 - > le développement de toute autre mesure établissant un sentiment de justice chez le citoyen.

2. Appuyer la création d'une journée annuelle célébrant la justice participative, faisant sa promotion et favorisant son intégration dans la société.

12 novembre 2014

Sur proposition de M^e Andréanne Malackel appuyée par M^e Nancy Cleman, le Conseil, à l'unanimité adopte les résolutions suivantes :

Résolution concernant la représentation des avocats de dix ans et moins de pratique et des avocats de langue anglaise parmi les quatre membres du Barreau de Montréal élus au sein du Conseil d'administration du Barreau du Québec :

ATTENDU les projets de textes législatifs et réglementaires structurant la nouvelle gouvernance du Barreau du Québec, tels qu'adoptés lors du Conseil général des 19 et 20 juin 2014 et amendés lors du Conseil général des 24 et 25 septembre 2014;

ATTENDU QU'aux termes de ces projets, le Conseil d'administration du Barreau du Québec devrait être formé de 16 administrateurs, dont quatre élus par et parmi les membres du Barreau de Montréal, sous réserve de la nomination d'un 17^e administrateur par ledit Conseil advenant qu'aucun des administrateurs élus ne soit un membre de dix ans et moins d'inscription au Tableau de l'Ordre;

ATTENDU la présentation du projet de loi 17 intitulé *Loi modifiant la Loi sur le Barreau, la Loi sur le notariat et le Code des professions* à l'Assemblée nationale du Québec le 4 novembre 2014;

ATTENDU QUE le Barreau de Montréal représente 14 000 membres;

ATTENDU QUE le Barreau de Montréal souhaite assurer, au sein du Conseil d'administration du Barreau du Québec, une représentation de ses membres par un avocat de dix ans et moins de pratique et un avocat de langue anglaise;

Élection d'un administrateur ayant dix ans et moins de pratique :

ATTENDU QU'environ le tiers des membres du Barreau de Montréal sont des avocats de dix ans et moins de pratique;

ATTENDU QU'à l'égard des quatre administrateurs élus par et parmi les membres du Barreau de Montréal au Conseil d'administration du Barreau du Québec, il est souhaitable qu'une représentation des avocats de dix ans et moins de pratique soit assurée;

ATTENDU QUE pour la première élection, prévue en 2015, deux administrateurs seront élus pour un mandat de deux ans et deux administrateurs pour un mandat d'un an et que par la suite, les élections se feront annuellement pour les postes venant à échéance;

IL EST RÉSOLU DE RECONNAÎTRE l'importance du principe voulant qu'un avocat de dix ans et moins de pratique soit élu au Conseil d'administration du Barreau du Québec par et parmi les membres du Barreau de Montréal;

Élection d'un administrateur de langue anglaise :

ATTENDU QUE le Barreau de Montréal chérit une tradition bilingue ;

ATTENDU QUE le Règlement général du Barreau de Montréal prescrit qu'au moins quatre membres de son Conseil doivent être des avocats de langue anglaise ;

ATTENDU QUE la structure de gouvernance actuelle du Barreau du Québec assure une représentation des membres de langue anglaise du Conseil du Barreau de Montréal au sein du Conseil général du Barreau du Québec ;

ATTENDU QUE les membres de langue anglaise du Conseil du Barreau de Montréal sont particulièrement sensibles aux enjeux liés à la protection du public et à l'accès à la justice par les justiciables en langue anglaise et qu'ils ont contribué à ce que de tels enjeux soient portés à l'attention du Conseil général du Barreau du Québec ;

ATTENDU QU'il est important que de tels enjeux soient adéquatement représentés devant le nouveau Conseil d'administration du Barreau du Québec ;

ATTENDU QUE les modifications proposées à la structure de gouvernance du Barreau du Québec ne garantissent pas qu'un membre de langue anglaise du Conseil du Barreau de Montréal sera élu à titre d'administrateur du Conseil d'administration du Barreau du Québec ;

ATTENDU QU'à l'égard des quatre administrateurs élus par et parmi les membres du Barreau de Montréal au Conseil d'administration du Barreau du Québec, il est souhaitable qu'une représentation des avocats de langue anglaise soit assurée ;

IL EST RÉSOLU DE RECONNAÎTRE l'importance du principe voulant qu'un avocat de langue anglaise soit élu au Conseil d'administration du Barreau du Québec par et parmi les membres du Barreau de Montréal ;

IL EST DE PLUS RÉSOLU que le Barreau de Montréal s'engage à prendre les mesures appropriées pour soutenir la mise en œuvre des résolutions mentionnées ci-haut.

Resolution Concerning the Representation of Lawyers with Ten Years or less of Practice and English-speaking Lawyers among the Four Members of the Bar of Montreal Elected to the Board of Directors of the Bar of Quebec :

WHEREAS draft legislative texts and bylaws with respect to the new governance structure of the Bar of Quebec were adopted by the Conseil général on the 19th and 20th of June 2014 and amended during the Conseil général on the 24th and 25th of September 2014 ;

WHEREAS in accordance with the drafts, the Board of Directors of the Bar of Quebec will be composed of 16 directors, four of whom will be elected by and from among the members of the Bar of Montreal. Should no director with ten years of practice or less be elected, a 17th director who is a member of the Order for ten years or less will be nominated to the Board of Directors ;

WHEREAS Bill 17 entitled «An Act to amend the Act respecting the Barreau du Québec, the Notaries Act and the Professional Code» was introduced at the National Assembly of Québec on November 4, 2014 ;

WHEREAS the Bar of Montreal represents 14,000 members ;

WHEREAS the Bar of Montreal wants to ensure representation on the Board of Directors of the Bar of Quebec by a lawyer with ten years or less of practice and by an English-speaking lawyer ;

Election of a director with ten years or less of practice :

WHEREAS approximately one third of the members of the Bar of Montreal are lawyers with ten years or less of practice ;

WHEREAS with respect to the four directors to be elected by and from among the members of the Bar of Montreal to the Board of Directors of the Bar of Quebec, it is desirable that the representation of a lawyer with ten years or less of practice be ensured ;

WHEREAS for the first election which is expected in 2015, two directors will be elected for a mandate of two years and two directors for a mandate of one year and thereafter the elections will be on an annual basis for the positions which then become vacant ;

BE IT RESOLVED that the Bar of Montreal recognizes the importance of having a member of the Bar of Montreal with ten years or less of practice as one of the members elected to the Board of Directors of the Bar of Quebec ;

Election of an English-Speaking Director :

WHEREAS the Bar of Montreal is committed to a bilingual tradition ;

WHEREAS the General Bylaw of the Bar of Montreal provides that at least four members of the Council must be English-speaking lawyers ;

WHEREAS the current governance structure of the Bar of Quebec effectively ensures that English-speaking members of the Bar of Montreal Council sit on the Board of Directors of the Bar of Quebec ;

WHEREAS English-speaking members of the Bar of Montreal Council are particularly sensitive to, and have helped to ensure that issues relating to the protection of the public and the public's right to access to Justice in English are brought before the Conseil général of the Bar of Quebec ;

WHEREAS it is important that these issues be properly represented before the new Board of Directors of the Bar of Quebec ;

WHEREAS the proposed modifications to the governance structure of the Bar of Quebec do not ensure that an English-speaking member of the Bar of Montreal will be elected as a director of the Board of Directors of the Bar of Quebec ;

WHEREAS with respect to the four directors to be elected by and from among the members of the Bar of Montreal to the Board of Directors of the Bar of Quebec, it is desirable that the representation by an English-speaking lawyer be ensured ;

BE IT RESOLVED that the Bar of Montreal recognizes the importance of electing an English-speaking member of the Bar of Montreal to the Board of Directors of the Bar of Quebec ;

BE IT FURTHER RESOLVED that the Bar of Montreal undertakes measures necessary to implement the above-mentioned resolutions.

À la recommandation du comité sur l'éthique et l'image de l'avocat, sur proposition de M^e Brian Mitchell appuyée à l'unanimité, le Conseil réitère sa suggestion voulant que le programme de formation continue obligatoire du Barreau du Québec soit modifié pour prévoir que quatre des 30 heures requises soient faites en participant à des formations sur l'éthique et la déontologie, comme cela se fait dans sept des neuf provinces canadiennes où le Barreau impose de la formation continue à ses membres.

Sur proposition de monsieur le bâtonnier Greg Moore appuyée à l'unanimité, le Conseil recommande la candidature de l'honorable Morton S. Minc, juge-président de la cour municipale de la Ville de Montréal, pour le Prix de la Justice du Québec 2014.

28 janvier 2015

À la recommandation de la directrice générale, le Conseil donne son aval à la participation du Barreau de Montréal à la création et la promotion d'un service d'aide à la préparation d'un dossier en matière de petites créances afin de permettre à la population de recevoir l'aide d'un avocat pour la préparation de leur dossier pour un montant forfaitaire.

* * *

À la demande du comité sur l'administration de la justice en matière criminelle, sur proposition de M^e Magali Fournier appuyée par M^e Andréanne Malacké, le Conseil donne le mandat au bâtonnier d'adresser une lettre à la ministre de la Justice du Québec pour souligner l'importance de rétablir les heures d'ouverture du comptoir d'information du Palais de Justice de Montréal.

24 février 2015

Après discussion, les membres du Conseil acceptent la proposition du comité sur la diversité ethnoculturelle de participer à une rencontre avec de jeunes leaders de la communauté haïtienne de Montréal, en collaboration avec la Maison d'Haïti. Il est suggéré d'impliquer aussi le comité Haïti, qui compte quelques membres de la diaspora haïtienne.

* * *

Après discussion, le Conseil entérine la recommandation du comité de liaison avec le Tribunal des professions voulant que le bâtonnier de Montréal écrive à la sous-ministre associée à la Direction générale des services de justice et des registres afin de lui demander de créer un tarif spécifique pour le Tribunal des professions, de façon à régler la problématique qui découle des classes de tarif utilisées.

* * *

À la recommandation du comité sur le Service de mentorat, après discussion, il est convenu de modifier les règles régissant le service de mentorat afin de permettre à un avocat de plus de cinq ans d'admission au Barreau d'agir comme mentor.

25 mars 2015

Après discussion, le Conseil donne son accord de principe à la signature d'un protocole avec la Cour du Québec pour la mise en place d'un projet-pilote pour la gestion hâtive d'instance à la chambre civile, dans le district de Montréal.

* * *

À la recommandation du comité de liaison avec la Conférence des arbitres du Québec, sur proposition de M^e Simon Tremblay appuyée par monsieur le bâtonnier Greg Moore, le Conseil adopte le guide des meilleures pratiques en arbitrage de grief, préparé par son comité de liaison avec la Conférence des arbitres du Québec, tel que soumis.

Les subventions octroyées par le Conseil

Jeune Barreau de Montréal:

130 000 \$ à titre de subvention de fonctionnement, 15 000 \$ pour la gestion du service de préparation à une audition, 2609 \$ pour le cocktail offert par le bâtonnier dans le cadre du congrès 2014 et 1000 \$ pour l'organisation du débat des candidats au poste de bâtonnier du Québec.

Avocats sans frontières Canada:

1500 \$ pour l'achat de billets pour l'activité-bénéfice.

Barreau du Québec:

1000 \$ à titre de commandite des pauses café dans le cadre du congrès 2014.

CEFDUM:

250 \$ pour l'achat d'une publicité d'un quart de page dans l'album des finissants.

Faculté de droit de l'Université McGill:

500 \$ pour aider à l'organisation de la 37^e édition du Tribunal-école Pierre-Basile-Mignault.

École du Barreau du Québec:

500 \$ pour financer l'activité de la rentrée des étudiants au centre de Montréal.

Éducaloi:

1375 \$ pour l'achat de billets pour l'activité-bénéfice.

Institut d'Arbitrage et de Médiation du Canada:

750 \$ pour l'organisation de la conférence nationale annuelle, qui se tenait à Montréal les 23 et 24 octobre 2014.

Pro Bono Québec:

25 000 \$ pour le financement de l'organisme et 1040 \$ pour l'achat de billets pour l'activité-bénéfice.

Programme de soutien financier aux nouveaux parents:

Le Barreau de Montréal a répondu aux demandes de soutien de quelque 265 nouveaux parents éligibles à ce programme, pour un montant total de 19 083 \$.

Tournoi de golf du Service de garde de la Chambre de la jeunesse:

750 \$ à titre de commandite.

LA CONFÉRENCE DES ANCIENS BÂTONNIERS

MEMBRES

M^e Luc Deshaies, président
M^e Pierre Bourque, c.r., Ad. E.
M^e John J. Pepper, Q.C., à la retraite
M. André Quesnel
M^e J. Vincent O'Donnell, Q.C., Ad. E., à la retraite
M. le bâtonnier Guy Gilbert, c.r., Ad. E.
M^e Manuel Shacter, Q.C., Ad. E.
M^e Alain Letourneau, c.r., Ad. E.
L'honorable Pierrette Rayle
M^e Casper M. Bloom, Q.C., Ad. E.
M^e Jean-Jacques Gagnon, Ad. E.
L'honorable Robert Mongeon
M^e Richard J. McConomy
M^e Pierre Fournier
M. le bâtonnier Ronald Montcalm, c.r.
M^e Lynne Kassie, Ad. E.
L'honorable Michel A. Pinsonnault
L'honorable Richard Wagner
M^e Alan M. Stein
M. le bâtonnier Stéphane Rivard, Ad. E.
M. le bâtonnier Bernard Synnott
L'honorable David R. Collier
M^e Julie Latour
M. le bâtonnier Gilles Ouimet, Ad. E.
M^e Stephen G. Schenke
M. le bâtonnier Nicolas Plourde, Ad. E.
M^e Marc Charbonneau
M^e Elizabeth Greene
M^e Catherine Pilon.

Nombre de séances : 2

MANDAT

À la réunion du 14 janvier 1981, alors qu'il était bâtonnier, M^e Philippe Casgrain, c.r., Ad. E. indiquait qu'il y aurait tout intérêt à permettre aux anciens bâtonniers de la section de continuer à servir activement le Barreau lorsque leur mandat est terminé, d'une part pour qu'ils ne se sentent pas à ce moment écartés des activités du Conseil, et d'autre part pour que celui-ci profite de leur précieuse expérience. À la réunion suivante, soit le 18 février 1981, le Conseil adopte la résolution suivante et constitue de ce fait, la «Conférence des anciens bâtonniers» :

«À la première réunion du Conseil, celui-ci forme la "Conférence des anciens bâtonniers" composée de tous les anciens bâtonniers de Montréal, présidée par le bâtonnier en exercice, et dont le secrétaire du Barreau de Montréal est le secrétaire.

Cette Conférence est convoquée par le bâtonnier au moins deux fois au cours de l'exercice, afin de le conseiller lui et son conseil sur les grandes orientations de la section et sur tous autres sujets dont pourrait la saisir le bâtonnier.»

Le Conseil a modifié cette résolution de façon à ce que la Conférence soit présidée par le bâtonnier sortant et la directrice générale du Barreau de Montréal agit comme secrétaire.



RAPPORT D'ACTIVITÉS

Depuis sa création, la Conférence a toujours joué le rôle prévu. De tout temps, les bâtonniers l'ont consultée sur divers sujets.

Au cours de la dernière année, la Conférence s'est réunie à deux reprises et les membres de la Conférence ont entre autres discuté des sujets suivants :

- > Poste de premier conseiller pour l'exercice 2015-2016.
- > La nouvelle gouvernance et les élections au Barreau du Québec.
- > Récipiendaires potentiels de la Médaille et du Mérite du Barreau de Montréal.

Le bâtonnier les a informés des divers projets qui occupent le Conseil, dont l'adoption d'une déclaration de principe sur la justice participative et les nombreuses activités liées au rayonnement international.

De plus, pour une huitième année consécutive, les membres de la Conférence et les membres du Conseil se sont rencontrés dans le cadre d'un dîner informel, tenu au restaurant les Voyageurs de l'hôtel Fairmont Reine-Élisabeth, le 26 novembre 2014.



La fierté

de rencontrer des collègues inspirants

LA PROFESSION

L'expertise des membres du Barreau de Montréal couvre tous les domaines du droit, de l'administration et des affaires. Plusieurs membres sont reconnus à l'échelle nationale et internationale pour leur apport à la justice. Avec près de 50,9 % de femmes, 34,8 % de membres comptant 10 ans et moins d'admission, des avocats et avocates de toute provenance et parlant diverses langues, le Barreau de Montréal tente d'assurer représentativité et diversité au sein de ses comités.

ACCÈS À LA JUSTICE EN LANGUE ANGLAISE

MEMBRES

M^e Casper M. Bloom, Q.C., Ad. E., coprésident
 M^e Pierre Fournier, coprésident
 M^e Ryan Allen
 M^e Julie Baril
 L'honorable David Cameron
 M^e Francisco Couto
 M^e Santina Di Pasquale
 L'honorable Nicole Duval Hesler
 M^e David Ettegui
 L'honorable Nicholas Kasirer
 M^e J. M. Denis Lavoie
 L'honorable Morton S. Minc
 M^e Sarah D. Pinsonnault
 L'honorable Gary D.D. Morisson
 M^e Ronald Silverson
 M^e Christian G. Sirois
 M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité

Nombre de séance : 1

MANDAT

La mission de ce comité est d'assurer l'accès à la justice en langue anglaise à tous les justiciables du district de Montréal. Afin de veiller à maintenir un système juridique bilingue à tous les niveaux, de préserver les droits des justiciables et de poursuivre l'enrichissement culturel en découlant, les membres étudient les situations factuelles et juridiques pouvant affecter ou promouvoir cet accès.

RAPPORT DES COPRÉSIDENTS

Depuis la création du comité, les membres se sont penchés sur l'état de la situation et sur les façons de s'assurer que tous les rouages de l'administration de la justice à Montréal permettent, au public en général, d'avoir une justice de qualité dans la langue anglaise, que ce soit au niveau de l'accès à la justice ou au niveau des audiences devant les diverses instances administratives ou judiciaires.

It is important to ensure that in the Greater Montreal area, English-speaking people have equal access to justice in their own language. If we want Montreal to remain a metropolis of international calibre, it must be perceived as a place where proceedings before the courts and the administration of justice generally can take place without difficulty in the English language.

Version anglaise du Code civil du Québec

Au printemps 2014, la refonte du Code civil du Québec comportant 3566 amendements administratifs convenus entre le comité conjoint (Barreau du Québec et Chambre des Notaires) et le comité ministériel a finalement eu lieu. Suite à cette étape longuement attendue, M^{es} Bloom et Coates ont rencontré la ministre de la Justice pour envisager les démarches à prendre afin de mener ce dossier à sa fin. Il est ici question des quelques centaines d'amendements substantifs, qui font également l'objet d'une entente entre le comité conjoint et le comité ministériel, mais qui requièrent la sanction législative de l'Assemblée nationale. Avec la coopération de l'opposition parlementaire, le comité espère que cette étape finale sera franchie avant la fin de la session courante de l'Assemblée nationale.

Version anglaise du nouveau Code de procédure civile

Le nouveau Code de procédure civile fut adopté en février 2014 avec une version anglaise moins que satisfaisante. Des tentatives par le Barreau de Montréal d'apporter une amélioration furent partiellement frustrées par la réticence de la part de l'équipe de traducteurs à l'Assemblée nationale d'admettre l'insuffisance de leur projet. Néanmoins, elle a accepté certaines des recommandations proposées, ce qui laisse le NCPC, comme c'était le cas du CCQ avant sa révision, dans un état déficient.

Colloque

La planification du colloque de concert avec le commissaire aux langues officielles va bon train et une réunion d'organisation est fixée pour le 29 avril 2015 avec les personnes clés afin de choisir la date, le lieu, les sujets à traiter, le rôle des différents participants et le financement du projet. Le comité envisage ce colloque comme une importante contribution du Barreau de Montréal en vue de son objectif de favoriser l'accès à la justice. Le colloque sera publicisé en temps opportun.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE CIVILE

MEMBRES

M^e Martin Bernard, président
M^e Antoine Aylwin
M^e François Bourque
M^e Philippe H. Bélanger
M^e Sébastien Caron
M^e Nathalie Drouin
M^e Pascale Nolin
M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité

Nombre de séances : 4

MANDAT

Ce comité constitue un forum où les présidents des divers comités de liaison avec les tribunaux de droit commun, soit la Cour d'appel, la Cour supérieure (en matière civile, commerciale et familiale) et la chambre civile de la Cour du Québec, et un représentant de la Direction des services judiciaires de la Métropole peuvent échanger sur leurs dossiers dans le but d'harmoniser et de rendre plus efficace le système judiciaire.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Au cours de la dernière année, les sujets suivants ont été abordés :

- > Le suivi des travaux des divers comités de liaison avec les instances judiciaires et les services judiciaires ;
- > Les listes communes de jurisprudences mises à jour par la Cour du Québec, la Cour supérieure et la Cour d'appel du Québec ;
- > Le Guide de la proportionnalité en cours de rédaction ;
- > La mise en œuvre d'un colloque que le comité souhaite présenter à l'automne 2015 portant sur la rédaction de procédures et de plans d'argumentation devant toutes les instances judiciaires.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE EN MATIÈRE CRIMINELLE

MEMBRES

M^e Walid Hijazi, président
M^e Brigitte Bishop
M^e René R. Boucher
M^e Nathalie Brissette
M^e Lyne Campeau
M^e Claude Chartrand
M^e Michel Dansereau
M^e James Dawson
M. Jacques Duranleau
M^e Karine Giguère
M. François Landreville
M^e Steeve Larivière
M^e Conrad Lord
M. Marius Lupu
M^e André Albert Morin, Ad.E.
M^e Danièle Roy
M^e Nicholas St-Jacques
M^e Adam Villeneuve
M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Marc David, juge coordonnateur de la chambre criminelle de la Cour supérieure
L'honorable Denis Saulnier, juge coordonnateur de la Cour du Québec
L'honorable Pierre E. Labelle, juge coordonnateur adjoint à la chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec
L'honorable Morton S. Minc, juge-président de la cour municipale de Montréal

Nombre de séances : 3

MANDAT

Le comité sur l'administration de la justice en matière criminelle permet de maintenir le lien essentiel entre le Barreau et ses membres, la chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec et de la Cour supérieure. Son mandat consiste à identifier, débattre et, si nécessaire, tenter de résoudre les difficultés auxquelles sont souvent confrontés les nombreux intervenants de l'administration de la justice criminelle dans le district judiciaire de Montréal.

Ce comité est donc composé de représentants de la Magistrature, du Service des poursuites pénales du Canada, de la Direction des poursuites criminelles et pénales du Québec, du Bureau des procureurs de la poursuite municipale de Montréal, du Service de police de la Ville de Montréal, de la Sureté du Québec, du Centre communautaire juridique de Montréal, de l'Association des Avocats de la Défense de Montréal, de la Direction des services judiciaires de la Métropole, du ministère de la Sécurité publique et d'avocats de la pratique privée.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Gestion des dossiers en matière criminelle

Cour du Québec: La Chambre criminelle compose depuis plusieurs années avec un problème de délais entre la comparution d'un accusé et la date de procès. Depuis son arrivée à titre de juge coordonnateur adjoint, l'honorable Pierre E. Labelle a mis en place plusieurs mesures efficaces afin d'améliorer la gestion des dossiers et réduire les délais. D'autres mesures sont présentement à l'étude et font l'objet de discussion au sein du comité, telle l'utilisation accrue de la vidéocomparution et l'éventualité de procéder à des interrogatoires au préalable pour tenir lieu de l'enquête préliminaire, comme cela se fait ailleurs au Canada lorsque la citation à procès n'est pas contestée.

Cour supérieure: Il existe toujours un sérieux problème de délais à la Chambre criminelle. L'honorable Marc David, juge coordonnateur, continue de faire une gestion serrée des dossiers aux fins de s'assurer que les parties vont effectivement procéder avant de les fixer.

Cour municipale de la Ville de Montréal: Des mesures ont été mises en place pour éviter l'augmentation des délais des causes continuées. La Cour a également procédé à un réaménagement de façon à ce que tous les programmes sociaux soient regroupés en salle R-10.

Sous-comité sur l'accès aux détenus

M^e Conrad Lord a présidé deux réunions du sous-comité en présence de plusieurs acteurs importants de l'administration de la justice criminelle. De vives discussions ont eu lieu sur le transport des détenus au Palais de Justice et l'accès aux détenus dans les centres de détention. Le sous-comité a notamment discuté du transport inutile de détenus et l'éventualité de procéder à de la vidéocomparution sur une base quotidienne. Le phénomène des caméras vidéo dans les espaces de rencontre client-avocat dans les prisons, un sujet de préoccupation, ne fait plus partie des discussions du sous-comité, le sujet faisant l'objet de discussions au sein du Barreau du Québec. Les travaux du sous-comité se poursuivront.



Gestion des dossiers en matière pénale

La complexité et la durée des dossiers en matières statutaires et pénales (sécurité routière, valeurs mobilières et marchés financiers, fiscalité, santé et sécurité au travail, pratique professionnelle, etc.) augmentent de façon importante. La Cour du Québec prévoit de la gestion d'instance dans les dossiers pénaux des organismes ayant un fort volume d'activités (dont l'ARQ et l'AMF).

Relations entre la défense et la poursuite

Le comité est préoccupé par les relations de plus en plus difficiles entre les avocats de la défense et les représentants de la poursuite. M^e Nathalie Brissette, procureure en chef, et M^e Danièle Roy, présidente de l'AADM, poursuivent leurs discussions en vue d'une activité de sensibilisation.

Compressions budgétaires

Les membres du comité sont inquiets de l'ampleur des mesures d'austérité budgétaire au sein du gouvernement provincial, qui affecte différents intervenants du système de justice pénale. Ils ont notamment discuté de l'horaire du kiosque d'information du Palais de Justice. À la suite de ces pourparlers, la présidente de l'AADM ainsi que le bâtonnier de Montréal ont écrit à la ministre de la Justice à ce sujet.

AVOCATES DANS LA PROFESSION

MEMBRES

M^e Chantale Massé, présidente
M^e Christine Aubé-Gagnon
M^e Nancy Boillat
M^e Emmanuelle Cartier
M^e Elizabeth Goodwin
M^e Julie Lassonde
M^e Elysabeth Lessis
M^e Audrey Lévesque
M^e Francine Martel
M^e Julie Pelletier
M^e Carol-Anne Perreault
M^e Carolina Rinfret
M^e Robin Schiller
M^e Sabrina Vigneau Courchesne
M^e Nancy Brouillette, coordonnatrice du comité

Nombre de séances : 6

MANDAT

Ce comité a pour mandat de conseiller le Barreau de Montréal sur les questions qui touchent plus particulièrement les avocates. En plus de veiller à l'épanouissement professionnel par l'organisation d'activités de formation et de réseautage, les membres du comité se penchent sur les problématiques et les opportunités rencontrées par les avocates.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le comité a poursuivi sa mission d'aider les avocates à demeurer au sein de la profession juridique, en leur offrant du soutien sous diverses formes.

À ses débuts, en 2007, l'un des modes privilégiés par le comité était l'organisation de conférences, qui se tenaient sur l'heure du lunch et portaient sur des sujets liés aux différents enjeux et aux moyens pour les avocates de progresser dans leur carrière, tout en jouissant d'une vie en dehors du bureau.

Depuis quelques années, le comité a constaté que cette formule répondait moins bien aux besoins des avocates, qui sont la raison d'être même du comité. Il a alors entrepris de diversifier ses actions, notamment par la création d'un groupe d'échanges sur LinkedIn ainsi que par des soirées de « speed réseautage » dans les facultés de droit des universités de Montréal afin de proposer aux étudiantes des perspectives de carrière sortant des sentiers battus.

C'est ainsi qu'à l'automne 2014, les membres du comité ont fait une « tempête d'idées » (un « *brainstorming* ») en vue d'orienter les actions du comité au cours des mois et peut-être des années à venir. Cela a mené à la formation des sous-comités suivants :

- > Visibilité, qui tentera de mieux faire connaître les actions du comité.
- > Soutien aux membres, dont l'objectif est de développer le réseautage et les échanges entre les avocates. Ce sous-comité a d'ailleurs organisé en février une soirée réseautage où les avocates d'expérience étaient invitées à partager les moyens qu'elles ont utilisés pour progresser professionnellement.
- > Formation professionnelle, qui vise à mettre sur pied des activités de formation originales, adaptées aux besoins des avocates.

Un peu avant la tenue de ce remue-méninges, le comité a offert, en juin dernier, une formation de la « coach » Lyne Talbot. En tenant l'activité en fin de journée au Salon des avocats du Palais de Justice, on visait ainsi à favoriser une plus grande accessibilité à cette conférence sur le « pouvoir des émotions. »

Plusieurs membres et collaboratrices du comité ont participé aux activités de « speed réseautage » organisées à l'Université de Montréal et à l'Université McGill.

Le comité a également peaufiné la documentation, qui paraîtra sur sa page de Vigie, portant sur la discrimination et le harcèlement psychologique dont sont victimes plusieurs femmes (incluant les avocates) et sur les différents moyens susceptibles de mettre fin à ces situations. Les membres du comité profiteront d'ailleurs d'une activité prévue en juin prochain afin de sensibiliser les avocats et avocates aux situations de harcèlement dont ils peuvent être victimes, ou dont ils peuvent être témoins, et des avenues de solutions.

Enfin, compte tenu des modifications apportées aux règles relatives à la distinction Avocat émérite, le comité a amorcé le travail de présentation de certaines candidatures, mais celui-ci devra être complété dans les délais prescrits.

MEMBRES

M^e Anne Mayrand, présidente
M^e Antonietta Calitri
M^e Éric Cantin
M^e Raffaella Commodari
M^e Philippe de Grandmont
M^e Marc Desbiens
M^e Sonia Deschênes
M^e Cara Hutchison
M^e Marie-Claire Lachance
M^e Marie-Clode LaRocque
M^e France Legault
M^e Anamaria Cristina Miculescu
M^e Nancy Brouillette, coordonnatrice du comité

Nombre de séances : 6

MANDAT

L'objectif du comité est d'identifier et de discuter des problématiques particulières aux avocats œuvrant en entreprise, qu'il s'agisse du secteur privé, public ou parapublic, afin de soumettre des recommandations au Conseil du Barreau de Montréal et assurer ainsi une certaine représentativité au sein de l'ordre professionnel à ceux et celles qui pratiquent hors du cadre traditionnel du cabinet privé.

- Partenaire de prestige -

MONTPEIT

■ RECRUTEMENT | RESSOURCES HUMAINES
RECRUITMENT | HUMAN RESOURCES ■

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Cette année, le comité a accueilli six nouveaux membres et l'ensemble des membres a activement participé à la planification et l'organisation des activités du comité.

En octobre 2014, M^e Marie-Clode Larocque signait un article sur le comité, lequel fut publié dans la chronique « Connaissez-vous votre Barreau ? » de l'Infolettre du Barreau de Montréal.

Toujours soucieux d'offrir des activités qui répondent aux attentes des avocats œuvrant en entreprise, le comité a tenu deux activités de formation, lesquelles furent grandement appréciées des participants.

En collaboration avec le cabinet Lavery, une conférence fut organisée le 17 mars dernier sur la communication. L'activité a réuni plus d'une cinquantaine de participants et leur a permis d'approfondir leurs connaissances sur les conflits et les différents mécanismes pour les gérer de manière efficace. On y a aussi mis en lumière les éléments clés d'une relation d'affaires réussie entre l'avocat externe et l'avocat en entreprise.

La deuxième activité fut l'occasion de tenir, pour une deuxième fois, une Table ronde de discussion regroupant un groupe restreint d'avocats familiers avec les médias sociaux. Près de 15 avocats se sont réunis pour échanger sur les meilleures pratiques en entreprise dans ce domaine.

Les activités du comité se concluront le 13 mai prochain par un cocktail de réseautage organisé par le Barreau du Québec, en collaboration avec le comité et l'Association of Corporate Counsel.

Pour l'année 2015-2016, le comité a déjà ciblé au moins trois programmes potentiels de formation.

ÉTHIQUE ET IMAGE DE L'AVOCAT

MEMBRES

M^e Frédérick Carle, président
M^e Christelle Arnaud (jusqu'à sa démission en janvier 2015)
M^e Francis Barragan
M^e Chantal Beaudin
M^e Marie-Josée Belhumeur
M^e Denise Boulet
M^e Anne-Andrée Charrette
M^e Véronique Cyr
M^e Anaïs de Lausnay
M^e Marie-Louise Delisle
M^e Michel Ghali
L'honorable Sylvie Lachapelle
L'honorable Danielle Turcotte
M^e Nancy Brouillette, coordonnatrice du comité

Nombre de séances : 5

MANDAT

Le comité a le mandat de trouver des mesures qui doivent être prises pour améliorer l'image de l'avocat et de la justice. Il appert, en effet, que les contributions positives des avocats dans la société ne sont jamais, ou très peu, citées et le comité doit étudier la question et suggérer des moyens pour améliorer la situation.

- Partenaire de prestige -



RAPPORT DU PRÉSIDENT

Dans le dernier rapport annuel, on constatait que le comité s'était donné de nouvelles bases solides en réécrivant ses lignes directrices et orientations pour les années à venir. Grâce à cette nouvelle structure, le comité est sur le point de pondre plusieurs beaux projets.

D'ailleurs, le comité continue de publier, dans l'Infolettre, ses populaires citations sur l'éthique et la déontologie, qui suscitent la réflexion.

De plus, le comité a soumis un projet de modification au règlement de la formation continue obligatoire, demandant l'imposition d'un minimum de quatre heures de formation en éthique et en déontologie sur les 30 heures obligatoires. Les analyses démontrent que le Québec est parmi les rares états à ne pas disposer d'heures obligatoires en éthique et déontologie. Malheureusement, cette recommandation n'a pas été retenue pour la période 2015-2017, en raison de la formation obligatoire sur le nouveau code de déontologie. En effet, les membres se voient déjà imposer une formation de trois heures. Le comité salue d'ailleurs cette initiative, mais il poursuivra ses démarches auprès du prochain conseil d'administration, sous la nouvelle gouvernance du Barreau du Québec, pour que cette recommandation soit mise en application à compter de la période 2017-2019.

Une des priorités du comité, à la suite de nombreux commentaires de membres du Barreau de Montréal, était la mise sur pied d'un comité de travail doté d'un plan d'action pour analyser l'efficacité et le support de la ligne Info-Syndic du Barreau du Québec. Toutefois, lors de la rencontre avec le nouveau syndic, M^e Guy Bilodeau, le comité a eu le bonheur d'apprendre qu'il avait déjà mis ce projet en chantier pour un meilleur support aux membres du Barreau. Le comité a donc mis sur la glace ce travail et a offert son support au syndic.

Dans le cadre de ses travaux, le comité a constaté que, partout sur le web, il y a de nombreuses sources d'information et des publications traitant d'éléments concernant l'éthique et la déontologie chez les avocats. L'avocat doit actuellement fouiller sur plusieurs dizaines de sites Internet afin de trouver ce dont il a besoin. Le comité a donc élaboré un plan de travail lui permettant de faire une recherche la plus exhaustive possible des sources en ligne disponibles afin de les réunir sur une seule page web. Lorsque ces travaux seront terminés, les membres du Barreau à travers la province auront un point de chute centralisé, sur le site Internet du Barreau de Montréal, pour toutes les questions d'éthique et de déontologie. Le lancement de cette nouvelle section se fera d'ici l'automne.

HAÏTI

MEMBRES

M^e Pierre Fournier, président
M^e Geneviève Apollon
M^e Stéphane Arcelin
M^e Jean Robert Cadet
M^e Marie Cormier
M^e Francine Décarie
M^e Andy Bernard Eustache
M^e Patricia Isaac
M^e Patrice Jourdain
M^e Julie Paré
M^e Jonathan Pierre Étienne
M^e Réal Policar
M^e Christelle Vaval
M^e Nancy Brouillette, coordonnatrice du comité

Nombre de séances : 5

MANDAT

Accompagner de façon concrète les avocats haïtiens à reprendre leur pratique suite aux conséquences entraînées par le séisme de janvier 2010.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le comité planifie la présence du prochain premier conseiller aux festivités de la St-Yves, à Port-au-Prince, au mois de mai 2015, la venue du bâtonnier de Port-au-Prince à la rentrée du Barreau de Montréal en septembre et sa probable participation à un colloque sur le thème de l'aide internationale entre barreaux et un voyage de tourisme académique en janvier 2016.

Comme quoi les relations entre les barreaux jumeaux de Port-au-Prince et de Montréal se portent bien, grâce en particulier au dévouement des organisateurs de ces divers événements et au travail de la coordonnatrice du comité, M^e Nancy Brouillette.



INFRACTIONS

MEMBRES

M^e Sonia Lebel, présidente
M^e Caroline Alarie
M^e Mario Blanchard
M^e Suzanne Costom
M^e Éric David
M^e Isabelle Doray
M^e Matthew Ferguson
M^e Charles Gauthier
M^e Luc-Olivier Herbert
M^e Élisabeth Laroche
M^e Caroline Larouche
M^e Antoine Motulsky Falardeau
M^e Jean-Paul Perron
M^e Diane Petit
M^e Marie-Josée Richard (jusqu'à sa démission en janvier 2015)
M^e Louis-Philippe Roy
M^e Nathalie Guertin, secrétaire

Nombre de séances : 4

MANDAT

Le comité des infractions procède à l'étude des plaintes pour exercice illégal de la profession qui lui sont soumises autant par le public que par des membres du Barreau et il fait les recommandations appropriées au Conseil pour décision. Le comité peut aussi agir de son propre chef lorsque la protection du public l'exige et, plus particulièrement, il est autorisé à étudier les situations dont la secrétaire du comité, M^e Nathalie Guertin, a été témoin et qu'elle lui soumet.

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE

Le nombre de nouveaux dossiers ouverts s'est élevé à 47 pour l'exercice 2014-2015 et de nombreux dossiers de l'exercice précédent demeuraient à l'étude.

11 dossiers ont fait l'objet d'une recommandation de poursuite en vertu des dispositions de la *Loi sur le Barreau* et du *Code des professions* pour un total de 20 constats d'infraction émis, dont la grande majorité en lien avec la préparation de procédures destinées à servir devant les tribunaux.

14 lettres de contravention à la *Loi sur le Barreau* ont été transmises et plusieurs contrevenants potentiels ainsi rejoints ont communiqué avec le Barreau de Montréal à la réception de la lettre pour clarifier leurs agissements et s'engager à apporter les correctifs qui s'imposent. Plusieurs dossiers sont en complément d'enquête et les contrevenants potentiels restent sous surveillance. Enfin, 29 dossiers ont été fermés au cours de l'exercice.

Parmi les actes reprochés, on retrouve principalement la préparation de procédures destinées à servir devant les tribunaux, l'utilisation d'un titre réservé et la publicité de services relevant de la compétence exclusive des avocats.

Enfin, 8 dossiers en cours ont été finalisés, alors qu'il y a eu un plaidoyer ou une déclaration de culpabilité relativement à 105 chefs d'exercice illégal de la profession d'avocat, pour des amendes totalisant 290 650 \$.



JUSTICE ADMINISTRATIVE

MEMBRES

M^e Louis Legault, président
M^e Claire-Elaine Audet
M^e Luce Bastien
M^e Amélie Bélisle
M^e Louis-Paul Hétu
M^e Paul Deschenes
M^e Hélène Fortin
M^e Nataly Gauvin
M^e Raphaël Lescop
M^e Marc Ouellet
M^e Amélie Pelland
M^e Vincent Regnault
M^e Sylvie Séguin
M^e Nancy Brouillette, coordonnatrice du comité

Nombre de séances : 5

MANDAT

Ce comité a pour mandat de se pencher sur les questions relatives à la justice administrative et de faire au Conseil les recommandations qui s'imposent afin d'en améliorer la qualité.



RAPPORT DU PRÉSIDENT

Les thèmes récurrents reliés à l'accessibilité à la justice administrative, son efficacité et le respect des droits fondamentaux sont demeurés au centre des préoccupations et des actions du comité.

Dans le contexte de la décision rendue par la Cour d'appel dans l'affaire de l'*Association des juges administratifs de la Commission des lésions professionnelles*, de la sortie du Rapport intitulé *La justice administrative : entre indépendance et responsabilité* (NOREAU P., HOULE F., VALOIS M. et ISSALYS P. *La justice administrative : entre indépendance et responsabilité*, Montréal, Les Éditions Yvon Blais, 2014) ci-après le « Rapport des chercheurs », et finalement, le dépôt et l'adoption du projet de loi 30, *Loi portant principalement sur la suspension de versements de bonis dans le contexte de mesures visant le retour à l'équilibre budgétaire*, les conditions de rémunération, de nomination et de renouvellement des membres des tribunaux administratifs, mettant en cause l'indépendance et l'impartialité des décideurs de ces tribunaux, ont été au cœur des échanges entre les membres du comité.

Le comité a organisé une conférence, tenue le 15 mai 2014, au cours de laquelle la professeure France Houle (coauteure du Rapport des chercheurs) a présenté la démarche, le protocole de recherche et les conclusions des chercheurs.

À la demande du bâtonnier de Montréal, le comité s'est penché de façon plus précise sur la question de la réforme de la justice administrative québécoise et a adopté une résolution, adressée au Conseil du Barreau de Montréal, visant à ce que ce dernier endosse les recommandations du Rapport des chercheurs et utilise les véhicules et forums qui lui sont offerts pour promouvoir l'adoption, par le gouvernement du Québec, des recommandations.

Le comité a aussi suivi les développements récents en droit administratif en assurant une vigie de la jurisprudence et en échangeant sur les décisions récentes, notamment en ce qui a trait à l'indépendance des tribunaux administratifs et des décisions en matière de norme de contrôle.

Le comité a organisé la conférence « *La Commission des relations du travail - Les meilleures pratiques et les interventions urgentes* » qui a eu lieu le 18 mars 2015. Cette conférence a permis aux avocats d'en savoir plus sur l'historique, la juridiction et les meilleures pratiques devant la CRT.

En terminant, le comité remercie M^e Doris Larrivée, directrice générale, et M^e Nancy Brouillette, coordonnatrice de comités, pour leur précieuse collaboration à ses activités.

LIAISON AVEC LA COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

MEMBRES

M^e Jean-Yves Brière, président
M^e Hélène Bussièrès
M^e Nicolas Charron
M^e Ronald Cloutier
M^e Marc-André Côté
M^e Julie Cuddihy
M^e Bruno Deschênes
M^e Alex Giroux
M^e Maude Grenier
M^e Éric Lévesque
M^e Marie-Hélène Provencher
M^e Johanne Tellier
M^e Philippe-André Tessier
M^e Robert Toupin
M^e Nancy Brouillette, coordonnatrice du comité

REPRÉSENTANT LA C.R.T.

M^e Robert Côté, président
M^e Irène Zaikoff, vice-présidente

Nombre de séances : 2

MANDAT

Ce comité se veut l'équivalent d'une chambre de compensation où les praticiens et les représentants de la C.R.T. peuvent échanger librement sur le fonctionnement de cet organisme œuvrant dans le domaine des relations du travail. Il s'agit en quelque sorte de développer des liens privilégiés entre le Barreau de Montréal et la C.R.T. afin de tenter d'optimiser, dans la mesure du possible, le fonctionnement de la C.R.T. et ainsi, ultimement, protéger les intérêts des justiciables.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Les deux séances du comité (3 novembre 2014 et 25 mai 2015) ont permis d'aborder des thèmes qui touchent directement le fonctionnement de la C.R.T. Ainsi, le comité a discuté des mouvements de personnel à la C.R.T. et des statistiques mensuelles de l'organisme, dont l'accroissement des dossiers en inventaire. Les membres ont également échangé sur des thèmes relatifs à la C.R.T., tels que le Projet de loi modifiant le Code du travail à l'égard de certains salariés d'exploitations agricoles, le financement de la C.R.T., l'anonymisation des décisions et la ronde des négociations du secteur public.

Finalement, il y a lieu de noter la collaboration de la C.R.T. qui diffuse sur son site Internet les comptes rendus des réunions du comité afin de mieux faire connaître ses travaux à la communauté juridique.

LIAISON AVEC LA CONFÉRENCE DES ARBITRES DU QUÉBEC

MEMBRES

M^e Jean Leduc, président
M^e Jean-François Beaudry
M^e Daniel Carrier (jusqu'à sa démission en octobre 2014)
M^e Hubert Graton
M^e Denis Lavoie
M^e Nancy Ménard-Cheng
M^e Jean-François Pedneault
M^e Érik Sabbatini
M^e Marie-France Veilleux
M^e Nancy Brouillette, coordonnatrice du comité

REPRÉSENTANT LA CONFÉRENCE DES ARBITRES

M^e François Blais
M^e Francine Lamy

Nombre de séances : 4

MANDAT

Le but de ce comité est de créer un lieu d'échanges informels entre les membres du Barreau de Montréal et la Conférence des arbitres du Québec sur des questions pratiques susceptibles de faciliter leur travail devant les tribunaux d'arbitrage.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Ayant commencé ses travaux en septembre 2012, ce comité permet à ses membres de discuter avec des représentants de la Conférence des arbitres de grief au sein d'un forum consultatif. L'objectif de ces rencontres est de faciliter la pratique de l'arbitrage de grief qui se veut une méthode de résolution de litige rapide, efficace et à moindre coût.

Depuis sa création, les membres du comité ont eu de nombreux échanges dans le but de formuler une série de recommandations à être communiquées aux personnes œuvrant dans le domaine de l'arbitrage de grief. Les travaux du comité ont culminé par l'élaboration d'un « Guide des meilleures pratiques » en matière d'arbitrage de grief qui a été approuvé par les instances du Barreau de Montréal en mars dernier.

Il est à noter que ce « Guide des meilleures pratiques » a été conçu conjointement avec le comité de liaison du Barreau de Québec avec la conférence des arbitres de grief.

LIAISON AVEC LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

MEMBRES

M^e Pierre Cossette, président
M^e François Barette
M^e Jean Groleau
M^e Claude Jodoin
M^e Extra Jr Laguerre
M^e Geneviève Léveillé
M^e Alain-François Meunier
M^e Christopher R. Mostovac
M^e Yves Ouellette
M^e Nicolas Simard
M^e Valérie Tardif
M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité

REPRÉSENTANT LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

L'honorable Gerald J. Rip, juge en chef
(jusqu'à sa retraite en décembre 2014)
L'honorable Eugene P. Rossiter, juge en chef
L'honorable Lucie Lamarre, juge en chef adjointe

Nombre de séance : aucune (une réunion est prévue le 28 mai 2015)

MANDAT

Ce comité a pour mandat de faire le lien entre le Barreau de Montréal et la Cour canadienne de l'impôt en vue d'améliorer l'administration de la justice. Y siègent des membres du Barreau qui ont comme pratique quotidienne le droit fiscal.

LIAISON AVEC LA COUR D'APPEL

MEMBRES

M^e Antoine Aylwin, président
M^e Gaétan Bourassa
M^e Éric Dufour
M^e Serge Gaudet
M^e Danielle Gervais
M^e Julie Giroux
M^e Luc Giroux
M^e Francine Léger
M^e Mario Longpré
M^e Maude Pagé-Arpin
M^e Chantal Sauriol
M^e Gilles Villeneuve
M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité

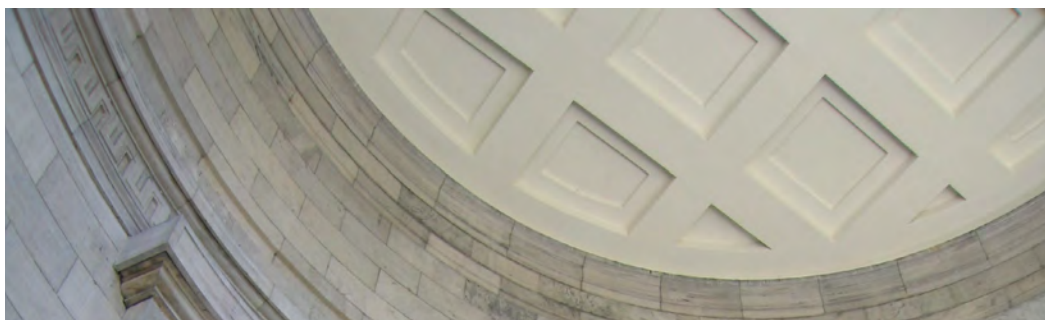
REPRÉSENTANT LA COUR D'APPEL

L'honorable Nicole Duval-Hesler, juge en chef du Québec
L'honorable François Doyon
M^e Stéphanie Legros, coordonnatrice juridique
M^e Bertrand Gervais, directeur général par intérim
M^e Pascal Pommier, directeur général par intérim

Nombre de séances : 2

MANDAT

Ce comité a pour mandat de faire le lien entre la Cour d'appel et le Barreau de Montréal et de se pencher sur toutes les questions relatives à l'administration de la justice.



RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le comité a traité de sujets variés, tels :

- > **La révision des règles de pratique en matière criminelle :**
Les représentations du comité ont été dûment notées par les représentants de la Magistrature. La Cour d'appel en tiendra compte dans la révision de ses règles de pratique. Lorsqu'une ébauche sera prête, le comité aura la possibilité de faire des commentaires avant l'adoption.
- > **La révision des règles de pratique en matière civile :**
Dans le cadre de l'adoption du nouveau Code de procédure civile, la Cour d'appel révisé ses règles de pratique en matière civile. Il a été convenu que lorsqu'une ébauche sera prête, le comité aura la possibilité de faire des commentaires avant l'adoption.
- > **Colloque de la Cour d'appel :**
Dans la foulée de l'entrée en vigueur du Nouveau Code de procédure civile et des nouvelles règles de pratique en matière civile, une formation sera organisée afin de présenter les modifications.
- > **Service de préparation à une audition :**
Le Jeune Barreau de Montréal a lancé cette année un service de préparation du mémoire et de l'audition. Le comité s'engage à faire un suivi avec les représentants de la Magistrature afin d'améliorer ce service.
- > **Conditions de mise en liberté :**
Les représentants de la Magistrature ont présenté un lexique des conditions de mise en liberté afin de fournir des exemples de conditions qui peuvent être demandées ou ordonnées au stade de l'appel et aussi afin d'aider les avocats à utiliser la bonne terminologie dans leurs procédures.
- > **Allégation d'incompétence en matière criminelle :**
Un formulaire a été mis en place afin d'encadrer ce type de débat à la Cour d'appel. Le comité fera le suivi avec les représentants de la Magistrature au sujet de l'efficacité et de la satisfaction quant à l'utilisation de ce nouvel outil.

Le président remercie les membres du comité et de la Cour d'appel pour leur participation active qui témoigne de l'intérêt commun à promouvoir une Cour d'appel efficace, accessible et exemplaire.

LIAISON AVEC LA COUR D'APPEL FÉDÉRALE ET LA COUR FÉDÉRALE

MEMBRES

M^e Francisco Couto, président
M^e Michael N. Bergman
M^e Jean-Marie Fontaine
M^e Emma Lambert
M^e Pierre Lamothe
M^e Joanie Lapalme
M^e Sophie Larochelle
M^e Claudia Andrea Molina
M^e Peter Shams
M^e Alexandra Steele
M^e Michel Claude Synnott
M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité

REPRÉSENTANT LA COUR D'APPEL FÉDÉRALE

L'honorable Marc Noël, juge en chef
L'honorable Richard Boivin
L'honorable Johanne Gauthier
L'honorable Marc Nadon
L'honorable Denis Pelletier
L'honorable André F. Scott
L'honorable Johanne Trudel

REPRÉSENTANT LA COUR FÉDÉRALE

L'honorable Paul Crampton, juge en chef
L'honorable Michel Beaudry
L'honorable Marie-Josée Bédard
L'honorable Yves de Montigny
L'honorable Jocelyne Gagné
L'honorable Sean J. Harrington
L'honorable René LeBlanc
L'honorable George R. Locke
L'honorable Luc Martineau
L'honorable Simon Noël
L'honorable Yvan Roy
L'honorable Michel M. J. Shore
L'honorable Martine St-Louis
L'honorable Danièle Tremblay-Lamer

LES PROTONOTAIRES

M^e Richard Morneau
M^e Mireille Tabib

Nombre de séances : 2

MANDAT

Ce comité a pour mandat de faire le lien entre la Cour fédérale, la Cour d'appel fédérale et le Barreau de Montréal afin de considérer toutes les questions ayant trait à l'administration de la justice devant ces tribunaux.

Ces deux tribunaux, établis conformément aux dispositions de l'article 101 de la loi constitutionnelle de 1867 pour la meilleure administration des lois du Canada, sont bijuridiques (droit civil et *common law*) et exercent leurs juridictions dans des secteurs spécifiques dont les principaux sont les suivants : administratif, autochtone, amirauté, couronne fédérale, fiscal, immigration et propriété intellectuelle. La composition du comité (juges et avocats) reflète ces champs de pratique.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Les travaux du comité ont été inspirés par l'orientation que s'est donnée le Barreau de Montréal, sous l'égide du bâtonnier Greg Moore, de sensibiliser la communauté juridique à la pratique devant la Cour fédérale. Le comité a tenu deux rencontres. La première a servi à un échange entre les représentants du Barreau et à préparer la rencontre avec la Magistrature. Lors de la deuxième, tenue avec les membres de la Magistrature, il a été notamment question des sujets suivants :

- > Projets de collaboration possibles entre la Cour fédérale et le Barreau de Montréal, notamment un Guide des meilleures pratiques devant la Cour fédérale et la tenue d'un cyberprocès au Laboratoire de Cyberjustice de l'Université de Montréal ;
- > Suivi des initiatives de modernisation de la Cour fédérale telles que le système de dépôt électronique ;
- > Examen des règles : le mandat à portée limitée ;
- > Divers sujets ayant trait à la pratique en immigration.

Le comité a souligné le départ à la retraite du juge en chef de la Cour d'appel fédérale, l'honorable Pierre Blais, ainsi que la nomination de l'honorable Marc Noël en tant que nouveau juge en chef.

Le comité continue la tradition d'un colloque annuel coprésidé par les juges en chef, les honorables Marc Noël et Paul Crampton, destiné à tous les membres du Barreau. Ce colloque aura lieu le 15 juin 2015.

Remerciements à tous les représentants du Barreau et de la Magistrature pour leur contribution au succès du comité ainsi qu'au personnel du Barreau de Montréal pour leur précieuse contribution. Un remerciement tout particulier au bâtonnier Greg Moore pour son appui indéfectible au comité.

LIAISON AVEC LA COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE

MEMBRES

M^e Sébastien Caron, président
M^e Vincent Michel Aubé
M^e Julie Bégin (jusqu'à sa démission en janvier 2015)
M^e François Bourque
M^e Maurice Cloutier
M^e Stéphane Davignon
M^e Nathalie Drouin
M^e Martine Dubois
M^e Janie Dugas
M^e Luc Olivier Herbert
M^e Extra Jr Laguerre
M^e Jean-Olivier Lessard
M^e Alain-François Meunier
M^e Yves Moraville
M^e Stéphanie Lisa Roberts
M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Denis Saulnier, juge coordonnateur
L'honorable Louise Comeau, juge coordonnatrice adjointe, chambre civile
L'honorable Gilles Lareau, juge coordonnateur adjoint, responsable de la Division administrative et d'appel

Nombre de séances : 4

MANDAT

Le mandat du comité est de faire la liaison entre les avocats du Barreau de Montréal et les juges de la chambre civile de la Cour du Québec, relativement à toute question pouvant les intéresser, touchant la juridiction et les activités de cette Cour.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Petites créances

Plusieurs discussions du comité ont porté sur les dossiers de petites créances, bien que ceux-ci se déroulent sans avocats. Le projet pilote de médiation sur place, avec l'aide du Jeune Barreau de Montréal, a été suivi par le comité. Il s'agit d'un moyen très intéressant pour les membres qui favorisent le règlement à l'amiable des dossiers, une préoccupation de plus en plus importante dans la pratique du droit.

La charge de travail des juges de la Cour du Québec, chambre civile, pour les dossiers de petites créances, est de plus en plus élevée. Ces dossiers se complexifient, en raison notamment des coûts élevés d'accès à la justice. Il n'est pas rare de voir des créances de 20000\$ et plus être ramenée à 7000\$ (avant le 1^{er} janvier 2015) pour profiter de cette juridiction. L'augmentation du seuil à 15000\$, effectif depuis le 1^{er} janvier 2015, suscite plusieurs craintes d'augmentation du nombre de dossiers, donc des délais.

Des propositions ont été faites à l'égard des formulaires qui se trouvent sur le site Internet du ministère de la Justice : information sur les conséquences d'un défaut, prévoir les changements d'adresse, promotion de la médiation, etc.

Le comité a également suivi les projets du Salon VISEZ DROIT, axés sur la justice participative, et la question de l'augmentation du seuil des appels sommaires en matière fiscale.

Nouveau Code de procédure civile

Le comité a obtenu des juges, membres du comité, l'opportunité de consulter les changements apportés au Règlement de pratique de la Cour du Québec, suivant l'entrée en vigueur du nouveau CPC, avant son adoption. Une rencontre est prévue en ce sens probablement au début du prochain exercice.

Utilisation accrue des technologies de l'information

Si les listes communes de jurisprudence (fiscal, déontologie policière, évaluation foncière et expropriation) ne semblent pas être très utilisées par les membres du Barreau de Montréal, elles doivent être maintenues pour opérer un changement de culture et trouver des alternatives aux dossiers « papier » trop imposants. L'arrivée de la gestion d'instance, particulièrement dans les dossiers de la Division administrative et d'appel, et la révision du Règlement de pratique devraient faciliter cette approche axée sur les nouvelles technologies. Les membres du comité maintiennent que des avis peuvent être transmis par la Cour du Québec afin, par exemple, de favoriser la production des notes sténographiques sous format numérique seulement.

Audition des requêtes pour garde en établissement

Plusieurs dossiers de la juridiction 40 (protection des personnes) concernent des itinérants, un problème de plus en plus grave à Montréal. Le comité a assisté à la mise en place du Plan d'action interministériel en itinérance du gouvernement du Québec et du Plan d'action montréalais en itinérance. Ce constat se reflète dans les dossiers de garde en établissement. Le comité a une préoccupation pour ces dossiers, en raison des risques de restrictions budgétaires invoquées à l'Aide juridique. Le comité est tenu informé par les juges de l'évolution des dossiers de cette juridiction.

LIAISON AVEC LA COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE DE LA JEUNESSE

MEMBRES

M^e Dominique Trahan, président
M^e Pascale Berardino
M^e Josselin Breton
M^e Richard Brunet
M^e Caroline Daniel
M^e Sophie Lamarre
M^e Michel Leclerc
M^e Alexandre Lenis
M^e Anne-Marie Otis
M^e François Parizeau
M^{me} Evelyne Sauvé
M^e Jacky Roy
M^e Miray Zahab
M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Denis Saulnier, juge coordonnateur
L'honorable Ann-Marie Jones, juge coordonnatrice adjointe
(jusqu'à sa nomination comme présidente du Tribunal des droits de la personne)
L'honorable Ruth Veillet, juge coordonnatrice adjointe
L'honorable Louis Grégoire

Nombre de séances : 4

MANDAT

Le comité fait le lien entre le Barreau de Montréal et la chambre de la jeunesse de la Cour du Québec. Par ce comité, le Barreau de Montréal s'intéresse de plus près à la cause du droit de la jeunesse. L'objectif principal du comité demeure l'amélioration de la qualité des services rendus aux enfants, aux adolescents et aux parents, et à tous justiciables de cette juridiction dans les domaines de l'adoption, de la protection de la jeunesse et de la justice pénale pour les adolescents.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le comité tient à souligner la nomination de l'honorable Ann Marie Jones, juge coordonnatrice adjointe à la chambre de la jeunesse, comme présidente du Tribunal des droits de la personne. Il la félicite et la remercie pour le travail accompli.

Le comité a accueilli les nouveaux membres suivants : madame Evelyne Sauvé, directrice des Services judiciaires et du soutien à la Magistrature à la chambre de la jeunesse ainsi que M^{es} Miray Zahab et Josselin Breton.

Le comité a tenu quatre réunions, le sous-comité LPJ-CRA, une, et le sous-comité LSJPA, deux.

En matière d'adoption

La liste de jurisprudence préparée par différents membres du comité et M^e Nathalie Guertin a été entérinée par la Cour du Québec. Elle devrait servir dans tous les districts judiciaires du Québec.

Le comité a discuté de la mise à jour de certains formulaires et de l'opportunité de modifier l'article 139 du règlement de la Cour afin que le greffe puisse remettre aux parties une copie des ordonnances de placement et non pas simplement le certificat l'attestant et ainsi éviter la présentation des demandes particulières à cette fin au juge qui a prononcé l'ordonnance.

Dans le domaine de la délinquance

Le sous-comité a complété la confection d'un formulaire pour faciliter les modifications de conditions de remise en liberté. La Cour a implanté des changements dans les modalités de fixation des causes d'une journée et plus en créant un formulaire demandant aux parties de prendre position sur certaines questions concernant le déroulement du procès avant de déterminer les dates d'audition. Les mécanismes de fixation des auditions pro forma ont également été modifiés. Le tout est en place depuis le début de l'année 2015 et le comité a convenu de suivre l'évolution de la situation et d'apporter les ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires. Tous les participants conviennent qu'il faut être vigilant concernant les délais d'audition impliquant des adolescent(e)s détenu(e)s.

Du côté de la protection de la jeunesse

Le règlement instaurant les familles d'accueil de proximité a fait l'objet de plusieurs discussions. Le comité a réitéré sa demande à la nouvelle ministre de la Justice pour l'abolition de la réclamation de frais ou timbres judiciaires auprès de parents ou d'enfants déposant des requêtes puisque la loi spécifique ne prévoit pas l'application de tel frais en première instance. Les praticiens sont toujours invités à informer le comité de ces situations lorsqu'elles se présentent. Le comité remercie M^e Doris Larrivée, directrice générale, et monsieur le bâtonnier Greg Moore pour leur appui dans cette démarche vers une non-taxation uniforme à travers la province.

Le comité porte une attention particulière à la question des retards lors des transports des détenus adultes pour des auditions de délinquance ou de protection ainsi que les possibilités de violation de la confidentialité et du secret professionnel lors de l'utilisation de certains parloirs sur les étages des salles d'audience.

Merci à tous les membres pour leur participation, à M^e Nathalie Guertin pour ses comptes-rendus détaillés et la documentation qu'elle transmet aux membres.

LIAISON AVEC LA COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL

MEMBRES

M^e James Dawson, président
M^e Marie-France Bissonnette
M^e Andrée-Anne Blais
M^e René R. Boucher
M^e Lyne Campeau
M^e Frédérick Carle
M^e Rose-Mélanie Drivod
M^e Karine Giguère (jusqu'à sa démission en mars 2015)
M^e Josée Hamel
M^e Yves Ménard
M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Morton S. Minc, juge-président
L'honorable Martine Leclerc, juge-présidente adjointe

Nombre de séances : 3

MANDAT

Ce comité assure le lien entre le Barreau de Montréal et la cour municipale de Montréal qui a une juridiction statutaire pour, entre autres, les infractions au *Code de la sécurité routière* ainsi qu'une juridiction criminelle et pénale lorsque les accusations sont portées par voie de déclaration sommaire de culpabilité.

Il est composé de représentants de la Magistrature et de membres du Barreau qui représentent les différents intervenants à la cour municipale, à savoir : le greffe de la cour municipale, le Service de police de la Ville de Montréal, l'Aide juridique, le directeur des poursuites criminelles et pénales, l'Association des Avocats de la Défense de Montréal, la pratique privée. Les réunions offrent aux membres l'opportunité d'échanger et de travailler en partenariat à la résolution des problèmes mutuels.



RAPPORT DU PRÉSIDENT

Afin de résumer succinctement le travail accompli par le comité, il faut l'articuler en fonction des sujets de discussion relatifs à l'orientation du bon fonctionnement et la saine gestion à la cour municipale; en voici quelques-uns:

Le comité s'est penché sur le dynamisme interrelationnel dans les rapports antagonistes d'avocats (poursuite et défense), en abordant plusieurs comportements types particuliers et généraux. Plusieurs formes d'amélioration ont été proposées et explorées afin d'affiner ces rapports et, par conséquent, rendre la progression des liaisons et la communication plus viables. La direction des procureurs de la ville de Montréal ainsi que l'Association des avocats de la défense de Montréal (AADM) épaulent toutes les deux les mêmes soucis communs avec beaucoup de réflexion et ouverture.

Le comité a ausculté tout sujet relatif aux mesures mises en place en matière criminelle. L'abrégement des délais d'audition, la réorganisation occupationnelle et vocationnelle de maintes salles de cour et l'ergonomie générale des salles de procès, prônant ainsi la productivité (contrairement à l'atonie matinale typique), ont été parmi les plus importants sujets parlementés avec beaucoup de réussite par le comité.

Les programmes sociaux sont un thème récurrent à l'agenda du comité. Ces programmes, uniques à la cour municipale de Montréal, ont fait l'objet de nombreuses discussions et ont donné suite à un succès de déploiement dont tous les membres du comité tirent fierté. Au même titre, une formation sur ce sujet a pris naissance au comité.

Certains autres points récurrents à l'ordre du jour font preuve de plus de défiance, voire l'indécise projection des procureurs, l'insuffisance de locaux de rencontre avocat-client, bridant ainsi la possibilité de tenir une conversation en toute confidentialité comme prévu au code de déontologie des avocats, l'abolition d'un poste de procureur au soutien à l'audience et l'insoutenable fardeau du seul procureur au local de la divulgation de la preuve gérant les deux salles les plus alimentées de dossiers. Malheureusement, les compressions budgétaires semblent contrarier toute consolation, défavorisant ainsi certains aspects quotidiens.

Lors de sa dernière réunion, le comité a souligné le départ à la retraite de monsieur le juge-président Morton S. Minc et a souligné son grand apport à la cour municipale de Montréal.

En tant que président, c'est avec beaucoup de fierté et avec un sens d'accomplissement que M^e Dawson est très reconnaissant de tous les membres du comité. Tout en gardant une ligne directrice qui est un vœu collectif de favoriser l'essor et l'accroissement de la cour municipale; préconisant le dynamisme, la productivité, l'efficacité, le rendement et l'accessibilité, chaque membre occupe un rôle clé dans la réussite des efforts entrepris par le comité.

LIAISON AVEC LA COUR SUPÉRIEURE, CHAMBRE COMMERCIALE

MEMBRES

M^e Philippe Henri Bélanger, président
M^e Alexandre Bayus
M^e Luc Béliveau
M^e Chantal Comtois
M^e Jason Dolman
M^e Julie Himo
M^e Édith Jourdain
M^e Christian Lachance
M^e Michel La Roche
M^e Guy Martel
M^e Neil Peden
M^e Isabelle Poirier
M^e Jean-Philippe Richard Cossette
M^e Gary Rivard
M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Martin Castonguay, juge coordonnateur
L'honorable Louis Gouin

LES REGISTRAIRES

M^e Chantal Flamand
M^e Pierre Pellerin (jusqu'à sa retraite en décembre 2014)
M^e Julie Bégin

Nombre de séances: 6

MANDAT

Le comité de liaison avec la Cour supérieure, chambre commerciale a pour mandat d'examiner et de voir à l'amélioration de tout ce qui concerne le fonctionnement de la Cour supérieure en matière commerciale. Le comité travaille en interrelation avec les juges, registraires, responsables des greffes et membres du Barreau.



LIAISON AVEC LA COUR SUPÉRIEURE EN MATIÈRE CIVILE

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Au cours de la dernière année, le comité a de nouveau élaboré diverses ordonnances standards utilisées en contexte de restructuration commerciale, dont notamment :

- > une ordonnance d'approbation d'un plan d'arrangement (*Sanction Order*);
- > une ordonnance de libération (*Discharge Order*);
- > une ordonnance initiale de reconnaissance de procédures étrangères.

Le comité a également traité de divers sujets d'intérêt en matière commerciale, dont notamment :

- > une liste commune de jurisprudence applicable en matière de restructuration ainsi qu'en matière de recours en oppression;
- > l'élaboration de politiques et directives visant à rendre la Chambre commerciale plus disponible (utilisation des courriels comme mode principal de communication, audition de requêtes par téléphone);
- > développement d'un protocole de signification par courriel.

Le président du comité exprime sa reconnaissance et sa gratitude aux représentants de la Magistrature ainsi qu'aux registraires pour leur contribution inestimable aux travaux du comité.

MEMBRES

M^e Nathalie Drouin, présidente
M^e Gregory Azancot
M^e François Bourque
M^e Josée Chrétien
M^e Stéphane Dansereau
M^e Magali Fournier
M^e Julie Frégeau
M^e Patrick Gosselin
M^e Rima Kayssi
M^e Nathalie Lecoq
M^e Brian Mitchell
M^e Antoine St-Germain
M^e Pierre Visockis
M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Christiane Alary, juge coordonnatrice
L'honorable Chantal Corriveau

Nombre de séances : 6

MANDAT

Le comité a le mandat d'assurer des communications régulières entre la Cour supérieure et le Barreau de Montréal au cours desquelles différents problèmes sont soulevés par les juges et les avocats et des solutions à ces problèmes sont apportées dans la perspective d'une amélioration continue du fonctionnement de la Cour supérieure.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le comité a poursuivi ses discussions avec la Magistrature relativement à différents projets déjà en cours et autres sujets soulevés au courant de l'année.

Le projet de liste commune de jurisprudence s'est concrétisé par la publication, le 9 mars 2015, de listes communes, l'une en matière civile et l'autre en recours collectifs. Ces listes permettront aux avocats de ne pas reproduire intégralement certaines décisions régulièrement plaidées devant la Cour supérieure.

Plusieurs sous-comités ont travaillé sur des projets particuliers, dont :

- > L'organisation du colloque annuel, qui se tiendra le 27 mai 2015, et s'intitule « Proportionnalité et N.C.p.c. : onde de choc ou longueur d'onde? ».
- > L'élaboration d'un guide de la proportionnalité avec la collaboration des représentants du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec et du comité de liaison avec la Cour du Québec. Ce projet d'envergure a requis un travail de réflexion quant à l'approche et de recherche

tant sous le code de procédure civile actuel que le N.C.p.c. Le sous-comité espère que le projet aboutira pour l'entrée en vigueur du N.C.p.c.

- > La révision des avis consolidés de la Cour supérieure aux membres du Barreau de Montréal, afin d'en faciliter la consultation. Les recommandations du sous-comité ont été bien reçues par la Magistrature et pourront servir de base de travail pour l'exercice de concordance avec le N.C.p.c, qui se fera au cours de la prochaine année judiciaire.

Le comité a aussi discuté de nombreux sujets d'intérêts tout au long de l'année, dont:

- > Les mesures mises en place concernant les requêtes pour soins;
- > Le degré de précision requis pour les échéanciers soumis avec une requête en prolongation de délai;
- > Le protocole de l'instance sous le N.C.p.c.;
- > Les délais et les modalités d'obtention des jugements et l'impact sur la computation des délais d'appel;
- > L'absence de comparution et délai d'inscription dans les dossiers de révision judiciaire;
- > La problématique liée à la pénurie de sténographes bilingues;
- > L'organisation des salles de gestion en matière civile et familiale durant la période estivale;
- > Le contenu du registre sur les recours collectifs.

Enfin, le comité a amorcé une discussion sur les enjeux liés à la communication de documents en vertu de l'article 402 C.p.c et ceux liés au dépôt au dossier de la Cour de documents confidentiels. Le comité envisage de travailler au cours de la prochaine année judiciaire à l'élaboration d'un modèle d'ordonnance et d'un avis aux membres du Barreau.

La présidente remercie chacun des membres du comité. Tout au long de l'année, ils se sont montrés intéressés, proactifs et créatifs, et ont dépensé beaucoup d'heures et d'énergie dans une approche toujours constructive et un souci constant d'efficacité. Elle tient à souligner l'apport significatif des représentantes de la Magistrature qui ont su apporter des réponses, lorsque nécessaires, et de l'ouverture aux nouvelles propositions.

LIAISON AVEC LA COUR SUPÉRIEURE EN MATIÈRE FAMILIALE

MEMBRES

M^e Pascale Nolin, présidente
M^e Christelle Arnaud (jusqu'à sa démission en janvier 2015)
M^e Danièle Besner
M^e Céline Bouchard
M^e François Bourque
M^e Véronique Collard
M^e Louis Dessureault
M^e Robert Pancer
M^e Justin Roberge
M^e Magdalena Sokol
M^e Angela Todaro
M^e Carole Tremblay
M^e Marie-Annik Walsh
M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Christiane Alary, juge coordonnatrice
L'honorable Marie Gaudreau

Nombre de séances : 6

MANDAT

Ce comité a le mandat d'assurer le lien entre la Magistrature et les avocats et avocates œuvrant en droit de la famille dans leur pratique quotidienne. En effet, les membres du comité, de concert avec la Magistrature, proposent et apportent des solutions afin d'améliorer le système juridique familial dans son ensemble, tant pour la bonne administration de la justice que dans l'intérêt du justiciable.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le comité ainsi que le sous-comité sur la réduction des coûts se sont penchés sur les sujets suivants :

- > Liste commune de jurisprudence en matière familiale.
- > Dépôt des consentements sous enveloppe afin d'accélérer l'appel du rôle en salle 2.17 : Les services judiciaires ont mis en place des mesures afin de favoriser le dépôt sous enveloppe. Ils acceptent de transmettre le jugement par télécopieur aux procureurs qui utilisent ce système et ce, dans des délais très rapides, évitant ainsi aux procureurs d'avoir à se déplacer pour récupérer le jugement et réduisant les coûts pour les justiciables.
- > Élaboration d'une liste de vérification de dossiers complets (mérite) à l'intention des avocats afin de réduire le nombre d'avis de dossiers incomplets en matière familiale.
- > Fonctionnement des salles de gestion en matière familiale :
 - Transfert automatique de certains dossiers en salles 2.11 et 2.12 à compter de 8 h 45, soit 15 minutes avant l'appel du rôle, afin de maximiser le temps d'audition des juges en salles de pratique et favoriser les avocats qui sont présents et prêts à procéder.
 - Les ordonnances intérimaires seront maintenant toutes transférées en salle 2.11 où le juge déterminera quels dossiers seront transférés en salle 2.12 et ceux qui demeureront en salle 2.11.
 - Ouverture de la salle de gestion, durant l'été, trois jours/semaine en matière familiale également.
 - Modification de la feuille de transfert complétée par le greffier spécial lors d'une demande d'ordonnance de sauvegarde/intérimaire afin d'y inclure l'information relative (i) au délai de signification et (ii) aux paragraphes relatifs à l'urgence.
 - Discussion et participation à un projet d'Avis de la Cour supérieure aux membres du Barreau concernant le fonctionnement de la salle de gestion familiale.
 - Les feuilles jaunes de transfert seront conservées au dossier de la cour.
- > SAGE : discussion sur l'opportunité que les heures soient modifiées de 9 h à 11 h 30 plutôt que de 9 h 30 à 12 h afin de maximiser l'utilisation de ce service à la population.
- > Réflexions sur le nouveau Code de procédure civile concernant les impacts qu'il aura sur la pratique familiale à Montréal.

La présidente tient à remercier sincèrement les membres du comité et du sous-comité sur la réduction des coûts pour leur contribution en temps, en idées et en actions concrètes aux travaux du comité durant toute l'année.

LIAISON AVEC LA RÉGIE DU LOGEMENT

MEMBRES

M^e Marc Poirier, président
M^e Guy Audet
M^e Nancy Boyce
M^e José Jr da Costa
M^e Robert Desmarais
M^e Josée M. Gagnon
M^e Suzanne Guèvremont
M^e Zalman Haouzi
M^e Alain Klotz
M^e Jean-Louis Landry
M^e Stéphane Proulx
M^e Robert Soucy
M^e François Turcot
M^e Nancy Brouillette, coordonnatrice du comité

REPRÉSENTANT LA RÉGIE DU LOGEMENT

M^e Luc Harvey, président
M^e Isabelle Normand, vice-présidente
M^e Anne Morin, vice-présidente
M^e Claudine Novello, régisseuse

Nombre de séances : 5

MANDAT

Le rôle de ce comité est d'assurer la liaison entre les avocats œuvrant dans le domaine du bail résidentiel et la Régie du logement. Les membres du comité débattent de questions propres à ce champ de pratique. Ils proposent des avenues susceptibles d'améliorer le fonctionnement de la Régie du logement. Ils ont le souci de promouvoir une saine administration de la justice dans l'intérêt des justiciables.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le comité a notamment abordé les sujets suivants :

La compétence de la Régie du logement en matière des petites créances

Disposition peu connue, l'article 73 de la *Loi sur la Régie du logement* interdit la représentation par avocat devant la Régie du logement lorsque la demande a pour seul objet une petite créance. Or, depuis le 1^{er} janvier dernier, la valeur d'une petite créance a été portée à 15000\$, et ce, en vertu de la *Loi modifiant le Code de procédure civile et d'autres dispositions législatives*. En conséquence, les avocats ne peuvent plus agir devant ce tribunal lorsque la demande a pour seul objet une créance de 15000\$ et moins.

Bon an, mal an, les justiciables choisissent de se faire représenter par avocat dans environ 15 % des causes qui sont mues devant la Régie du logement. Or, les membres craignent que le nouveau plafond se traduise par une absence accrue des avocats devant ce tribunal.

La mise au rôle par préférence

Les demandes sont mises au rôle en fonction de l'urgence qu'elles revêtent. Il est possible pour un avocat de s'adresser à la Régie du logement afin qu'une cause soit mise au rôle par préférence. Les demandes doivent être écrites et transmises par télécopieur à la vice-présidence aux activités du tribunal.

La destruction des pièces

Les pièces peuvent être détruites une année après le prononcé de la décision si elles ne sont pas récupérées par la partie qui les a produites à l'audience. Toutefois, pour un certain temps encore, elles sont encore conservées au dossier. Il est à noter que la numérisation systématique de celles-ci permettra aux justiciables d'en obtenir une copie même lorsqu'elles seront détruites.

Les demandes relatives au non-paiement du loyer

Depuis quelques mois, les demandes relatives au non-paiement du loyer qui proviennent de Longueuil, de Laval et de Montréal sont entendues au Village olympique. Elles sont maintenant instruites par des greffiers spéciaux lorsqu'elles procèdent par défaut. Cette nouvelle façon de faire permettra de confier aux régisseurs un volume accru de causes civiles, ce qui devrait entraîner une réduction des délais d'audition.

Toutefois, il se pourrait aussi que les locataires soient moins enclins à se présenter au tribunal en raison du fait que le lieu d'audience est maintenant plus éloigné de leur lieu de résidence. Certains membres ont fait état de leur préoccupation à cet égard.

Le colloque sur le louage résidentiel

La collaboration de la Régie du logement et du Barreau de Montréal a permis la tenue d'un colloque sur le louage résidentiel le 18 novembre dernier au Club St-James. Il s'agissait d'une activité reconnue aux fins de la formation continue obligatoire.

Sous la présidence d'honneur de M^e Luc Harvey, président de la Régie du logement, cinq conférenciers remarquables ont su retenir l'attention des participants. En raison de son franc succès, une quatrième édition du colloque est déjà en préparation.

Le départ à la retraite du président de la Régie du logement

Enfin, mentionnons que le départ à la retraite de M^e Luc Harvey est prévu pour cet été.

Cette année, comme par le passé d'ailleurs, les échanges avec ce dernier et les membres de la Régie du logement ont toujours été francs, cordiaux et utiles.

LIAISON AVEC LE BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

MEMBRES

M^e Sophie Melchers, présidente
M^e Anne-Marie Beaudoin
M^e Claudine Bienvenu
M^e Caroline Champagne
M^e Denis Cloutier
M^e Julie Loranger
M^e Sylvie Poirier
M^e Annie Pigeon
M^e Richard Vachon
M^e Doris Larrivée, coordonnatrice du comité

REPRÉSENTANT LE BUREAU

M^e Lise Girard, présidente
M^e Teresa Carluccio, directrice des affaires juridiques et du secrétariat

Nombre de séances : 4

MANDAT

Le mandat de ce comité est de faire le lien entre les avocats et le Bureau de décision et de révision relativement à toute question pouvant les intéresser, touchant notamment la juridiction et les activités de ce tribunal administratif spécialisé dans les marchés financiers. Les membres du comité échangent sur des sujets d'intérêt et proposent des idées et des suggestions, notamment, pour améliorer le fonctionnement, le rayonnement et l'implication du Bureau. Les membres ont le souci de promouvoir une saine administration de la justice.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Ce comité a été créé par le Conseil du Barreau de Montréal en 2014 à l'initiative de la présidente du Bureau, M^e Lise Girard, qui souhaitait avoir un canal de discussion avec les divers intervenants appelés à interagir avec, ou comparaître devant, le Bureau.

Les premières tâches du comité ont été de définir son mandat, son mode de fonctionnement et la fréquence de ses réunions.

Le comité a établi une liste de sujets à discuter, dont les suivants :

- > La nouvelle Chambre de pratique du Bureau où toute demande déposée au Bureau doit être présentée pour être fixée au rôle ;
- > La révision du Règlement sur les règles de procédure du Bureau ;
- > La mobilité et l'accessibilité du Bureau, incluant la tenue d'audiences par visioconférence ;
- > L'administration électronique de la preuve ;
- > Les audiences électroniques ou par écrit ;
- > La tenue de conférences préparatoires ou la signature d'ententes sur le déroulement de l'instance dans les dossiers qui le requièrent ;
- > La notification des décisions du Bureau ;
- > La publication des décisions du Bureau ;
- > La traduction de certaines décisions du Bureau.

Le comité a également discuté de possibles avenues afin de faire connaître davantage ce tribunal par les juristes et justiciables québécois et également par les juristes et justiciables du reste du Canada.

Ce comité, qui est le cadet des comités du Barreau de Montréal, a réussi à regrouper des membres provenant des régulateurs (l'Autorité des marchés financiers, l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, la Chambre de la sécurité financière) et des avocats de pratique privée.

La présidente tient à souligner l'esprit de collaboration qui a prévalu tout au long de l'année entre la présidente du Bureau et les membres du comité, ainsi que la qualité des échanges entre les participants. La présidente et tous les membres du comité remercient sincèrement M^e Doris Larrivée pour sa précieuse et compétente assistance à la préparation et à la tenue des réunions.

LIAISON AVEC LE CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE (CAIJ)

MEMBRES

M^e Richard McConomy, président
M^e Stéphanie Archambault
M^e Marie-Hélène Beaudoin
M^e Marc Bernard
M^e Marc B. Bilodeau
M^e Chanelle Charron-Watson
M^e Dominique Douglas
M^e Francis Durocher
M^e Bertrand Gervais
M^e Anamaria Cristina Miculescu
M^e Marisol Miró
M^e Catherine Ouimet
M^e Ghislain Raymond
M^e Mélisa Thibault
M^e Doris Larrivée, coordonnatrice du comité

REPRÉSENTANT LE CAIJ

M^{me} Isabelle Pilon, directrice du réseau de bibliothèques, développement des collections, recherche et formation
M^{me} Sonia Loubier, directrice de la gestion des contenus numériques et des technologies de l'information

Nombre de séances : 2

MANDAT

Le mandat de ce comité, composé de membres du Barreau utilisateurs des services du CAIJ et de représentants du CAIJ, porte sur les produits et services offerts par le CAIJ, notamment les collections, les outils de recherche et la formation, et ce, en vue de leur amélioration. Il a la responsabilité d'étudier les questions qui lui sont soumises concernant les besoins, les attentes et les préoccupations des utilisateurs des services du CAIJ et de faire les recommandations qu'il juge appropriées. Le comité a aussi le mandat d'assurer la promotion de l'information juridique auprès des membres du Barreau de Montréal.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Les deux séances du comité ont permis aux membres d'être informés de l'état d'avancement des produits et services du CAIJ depuis avril 2014.

Par ailleurs, les membres ont toujours la possibilité de faire part de leurs suggestions et de leurs recommandations aux représentants du CAIJ afin de mieux répondre aux besoins des usagers.

- Partenaire de prestige -



CENTRE D'ACCÈS À
L'INFORMATION JURIDIQUE

LIAISON AVEC LE TRIBUNAL DES PROFESSIONS

MEMBRES

M^e Joann Zaor, présidente
M^e Leslie Azer
M^e Christiane Brizard
M^e Sylvie Champagne
M^e Caroline Daoust
M^e Julie de Gongre
M^e Jean-Claude Dubé
M^e Marc Dufour
M^e Éliane Gauvin
M^e Sylvie Poirier
M^e Marie-Claude Sarrazin
M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Martin Hébert, président
L'honorable Julie Veilleux, vice-présidente

Nombre de séances : 2

MANDAT

Ce comité a pour mandat de faire le lien entre le Barreau de Montréal et le Tribunal des professions en vue d'améliorer l'administration de la justice. Y siègent des membres du Barreau qui ont comme pratique quotidienne le droit professionnel.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le comité a abordé des thèmes qui touchent directement le fonctionnement du Tribunal des professions.

Le comité a suivi de près les mesures mises en place pour assurer rapidement la signification des décisions du Tribunal des professions à l'ordre professionnel concerné.

Le comité s'est aussi penché sur les modalités de fixation des auditions du Tribunal des professions en suggérant notamment la tenue de conférences téléphoniques pour ce faire.

Le comité a poursuivi son implication dans la mise à jour de la liste commune de jurisprudence du Tribunal des professions.

Le comité a créé un sous-comité afin de réactualiser la foire aux questions suite aux amendements législatifs apportés au *Code des professions*, faisant notamment disparaître l'appel sur permission.

La présidente remercie sincèrement les membres de la Magistrature pour leur participation soutenue, M^e Nathalie Guertin pour le soutien qu'elle apporte au comité et tous les membres pour leur engagement.

LIAISON AVEC LES AVOCATS EN DROIT DES AFFAIRES

MEMBRES

M^e Jacques Laurent, président
M^e Richard Burgos
M^e Gabriel Castiglio
M^e Mylany David
M^e Philippe Décary
M^e Mireille Fontaine
M^e Manon Guesthier
M^e Sara Joli-Cœur (jusqu'à sa démission en octobre 2014)
M^e Pierre-Yves Leduc
M^e Nicolas Morin
M^e Doris Larrivée, coordonnatrice du comité

Nombre de séances : 5

MANDAT

L'objectif premier du comité est d'amener les avocates et les avocats pratiquant en droit des affaires à s'impliquer davantage dans les activités du Barreau et d'affermir ainsi une plus grande représentativité au sein du Barreau.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Ce comité a été créé par le Conseil du Barreau de Montréal en 2013 à l'initiative du bâtonnier, M^e Luc Deshaies, qui s'inquiétait de la faible participation des avocates et avocats en droit des affaires aux diverses activités du Barreau.

Les premières tâches du comité ont été de définir son mandat et de s'appliquer à rechercher les moyens de rapprocher les avocates et avocats en droit des affaires de leur Barreau. Les membres ont aussi examiné les démarches et mesures à prendre pour mieux faire connaître les attributs de ces avocates et avocats qui représentent plus de la moitié des membres du Barreau de Montréal.

Plusieurs avenues ont été examinées et, dans cette optique, certains projets ont été envisagés.

Le comité a retenu le projet d'organiser une activité éducative et pratique avec les étudiants intéressés au droit des affaires, en commençant par ceux de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, en collaboration avec M^e Stéphane Rousseau, directeur du Centre de droit des affaires et du commerce international. Les membres du Barreau seront également invités à y participer.

Cette activité se présentera sous forme de « spectacle » et pourra s'inspirer de la formule utilisée par l'*American Bar Association*. Un premier projet de simulation de négociation d'une opération relative à l'achat d'une société a été préparé par M^e Philippe Décary et examiné par les membres du comité. Cette activité de négociation sera présidée par le professeur Stéphane Rousseau et animée par des avocats spécialisés en droit des affaires.

Ce comité a réussi à regrouper des membres qui sont manifestement intéressés à réaliser le mandat du comité et aussi, à échanger sur les défis que présente la pratique du droit des affaires dans le contexte actuel de l'économie de Montréal. De nouveaux membres seront invités à se joindre au comité.

Le président et tous les membres du comité remercient sincèrement M^e Doris Larrivée pour sa précieuse et compétente assistance à la préparation et à la tenue des réunions.

RAYONNEMENT INTERNATIONAL

MEMBRES

M^e Hugues Langlais, président
M^e Panora Ang
M^e Marie Cormier
M^e Pascal Côté
M^e Francine Décarie
M^e Thomas Delaye-Fortin
M^e Paul Emmanuel Eyouck Tang
M^e Pierre Fournier
M^e Faiza Fettouma Kadri
M^e Dan Kraft
M^e Quentin Leclercq
M^e Alexandre Normandin Lussier
M^e Catherine Ouimet
M^e Richard Roy
M^e Laurent Soustiel
M^e Nancy Brouillette, coordonnatrice du comité

Nombre de séances : 6

MANDAT

Le comité sur le rayonnement international a pour mandat de promouvoir et de favoriser la présence des avocats montréalais dans la pratique interjuridictionnelle du droit et dans le cadre de projets de coopération, le tout dans le respect de la protection du public et des droits de la personne.

Pour mettre en œuvre ce mandat, considérant l'importance de promouvoir l'expertise unique de l'avocat de Montréal en raison de son bilinguisme et son bijuridisme, les actions et les projets du comité seront canalisés en fonction des objectifs stratégiques suivants :

- > Soumettre au Conseil des recommandations concernant l'action internationale du Barreau de Montréal.
- > Accroître l'offre de formation par la tenue de colloques, et ce, tant à Montréal qu'à l'extérieur du Canada, afin de permettre aux avocats du Barreau de Montréal de mieux se positionner sur le marché international.
- > Accroître la promotion de la pratique interjuridictionnelle auprès des membres du Barreau de Montréal.
- > Bonifier les arrimages pédagogiques, économiques ou coopératifs des partenariats.
- > Générer des retombées favorables pour les membres du Barreau de Montréal.
- > Favoriser les échanges et la collaboration entre confrères.
- > Veiller à l'accueil de délégations de représentants de Barreaux étrangers en vue de favoriser les rapprochements professionnels.
- > Favoriser le réseautage par la promotion des organismes en lien avec la pratique juridique internationale.
- > Poursuivre le rôle de vigie axé sur le développement des législations, des nouvelles pratiques, des courants jurisprudentiels en vigueur ailleurs et sur la tenue des activités de formation organisées par les différents organismes.



RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le comité a poursuivi ses travaux, dans le cadre de son plan quinquennal (2013-2018), pour valoriser les ententes de collaboration déjà signées par le Barreau de Montréal et visant la mise à la disposition des avocats d'ici et d'ailleurs des connaissances en droit comparé, des occasions d'échanges, de développement personnel et d'affaires afin de faire du Barreau de Montréal une organisation forte, reconnue par ses pairs.

Parmi les actions mises de l'avant,

- > Un responsable chapeaute chaque entente pour assurer la continuité et l'animation des ententes de collaboration.
- > **Belo-Horizonte (Brésil)**: Lancement d'un groupe de discussion *LinkedIn* indépendant, parrainé par le Barreau de Montréal et le Barreau de Belo Horizonte, ayant pour objectif de faciliter les échanges entre les membres des deux organisations et accessible non seulement à la communauté juridique, mais aussi aux personnes intéressées par le droit comparé (français, anglais ou portugais).
- > **Shanghai (Chine)**: La visite à Montréal du représentant du Barreau de Shanghai a permis de confirmer l'intérêt des cabinets chinois de recevoir des avocats montréalais dans le cadre de l'entente de collaboration avec le Barreau de Shanghai. Le programme d'échange d'avocats stagiaires visera à mettre l'accent sur les liens entre participants et bureaux hôtes plutôt que sur la formation. Le programme a donc été réduit à un mois; deux avocats de Montréal sont en lice pour un séjour prochain dans l'Empire du Milieu alors que trois avocats de Shanghai viendront goûter au printemps érablé.
- > **OHADA**: Le potentiel de croissance de l'Afrique rend les rapports avec l'*Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires* intéressants et fait apparaître plusieurs sujets d'intérêt commun pour sensibiliser les avocats montréalais à y faire des affaires. Ainsi a été prévue aux activités de mai 2015 une conférence sur « *L'accompagnement d'affaires dans les économies émergentes* ».
- > **Philadelphie (É.-U.)**: Mise en lien avec le Jeune Barreau de Montréal considérant leur intérêt commun pour la conférence *Legal IT*.
- > **Bruxelles (Belgique)**: La sensibilisation à la réalité économique européenne s'est manifestée lors d'une conférence portant sur « Les grandes lignes de l'Accord économique entre l'Union Européenne et le Canada ».
- > Le Jeune Barreau de Montréal s'est intégré à la stratégie du comité afin de faire bénéficier à terme le Barreau de Montréal des contacts et liens personnels créés par les membres du Jeune Barreau.

Enfin, la page Vigie des activités internationales sur le site Internet du Barreau de Montréal s'est enrichie au fil des mois des différentes manifestations présentant un intérêt international. S'y trouvent à l'occasion, des offres pour des emplois à l'international.

RELATIONS AVEC LES MEMBRES

MEMBRES

M^e Mélanie Dugré, présidente
M^e Christine Aubé-Gagnon
M^e Pierre-Luc Beauchesne
M^e Luana Ann Church
M^e Véronique Cyr
M^e Mylany David
M^e Nathalie Drouin
M^e Magali Fournier
M^e Marie-Claire Lachance (jusqu'à sa démission le 31 octobre 2014)
M^e Émile Langevin
M^e Marie-Clode LaRocque
M^e Noël St-Pierre
M^e Marie Vanasse
M^{me} Gislaine Dufault, directrice des communications

Nombre de séances: 4

MANDAT

Ce comité a le mandat de:

- a) Identifier des Figures de maître susceptibles d'inspirer la confrérie;
- b) Développer et répertorier des outils pour les avocats et les répertorier par secteur sur le site Internet du Barreau de Montréal;
- c) Identifier des moyens de susciter l'appartenance des avocats au Barreau de Montréal;
- d) Offrir une visibilité aux divers comités du Barreau de Montréal;
- e) Promouvoir les services (bébé bonus, mentorat, etc.), les guides (mandat à portée limitée, courtoisie professionnelle, technologies de l'information, etc.) et autres activités du Barreau de Montréal.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le comité a poursuivi sa présentation de plusieurs Figures de maître en publiant dans l'Infolettre les portraits de M^e Fabrice Vil, de l'honorable Morris Fish, de M^e Martine Turcotte et de M^e Ian Solloway, tout en continuant d'alimenter sa banque de candidats à même les idées et suggestions des membres du comité. La publication de ces portraits est fortement appréciée par les membres de la profession, qui sont ravis de découvrir des collègues inspirants, auteurs de réalisations exceptionnelles dans des domaines autres que leur champ d'activité usuel, qui s'impliquent au sein de leur collectivité et qui font avancer le droit ou l'image de la justice à travers leurs actions.

La représentante du comité des avocats en entreprise a par ailleurs offert un article présentant le mandat de son comité et les projets qui l'occupent. Cet article a été publié dans le cadre de la chronique *Connaissez-vous votre Barreau?*

Des discussions ont également eu lieu afin d'optimiser l'utilisation des réseaux sociaux pour rejoindre les membres et les tenir informés des activités des divers comités. Il a été convenu de former un groupe «Avocats du Barreau de Montréal» sur LinkedIn, sur Facebook et sur Twitter et de demander à chacun des comités de désigner une personne qui aura la responsabilité de publier au nom du comité.

Suivant les commentaires reçus quant à certaines difficultés rencontrées en naviguant sur le site Web du Barreau de Montréal, il fut décidé de revoir l'arborescence de la section «Outils pour l'avocat» et de créer l'adresse monbarreau@barreaudemontreal.qc.ca à laquelle les membres peuvent transmettre leurs commentaires.

Le projet d'envergure du comité reste sans contredit le lancement de la campagne publicitaire *C'est mon Barreau!*, qui se tient sur une période de deux ans et qui a pour but de développer le sentiment d'appartenance des avocats provenant de tous les secteurs de pratique. À l'occasion des activités de la rentrée judiciaire de septembre 2014, l'affiche de la campagne, réunissant les photos des huit membres qui participent à la campagne ainsi que leur slogan respectif, a été dévoilée, suscitant des réactions très positives. Des reproductions de cette affiche ont également été installées à la réception du Barreau de Montréal, dans la salle de conférence ainsi qu'au salon des avocats. Parallèlement, la publication des témoignages des huit membres a débuté sous la nouvelle chronique *Le Barreau de Montréal, c'est mon Barreau*, et leurs propos se retrouvent également sur le site Web du Barreau de Montréal.

SERVICE D'AVOCATS DE GARDE (SAGE)

MEMBRES

M^e Jean-François Rousseau, président
M^e Nancy Brouillette, coordonnatrice
M^e Yves Archambault
M^e Danielle Gervais
M^e Nathalie Guertin
M^e Yves Moranville
M^e Marianne Ouellette
M^e David Pecho
M^e Martin St-Jean

ONT AUSSI PARTICIPÉ AUX TRAVAUX DE CE COMITÉ

L'honorable Jacques R. Fournier, juge en chef adjoint de la Cour supérieure
L'honorable Louise Comeau, juge coordonnatrice adjointe de la Cour du Québec, chambre civile
M^e François Bourque, directeur des services judiciaires civils
M^e Vincent Michel Aubé, greffier spécial
M^e Julie Bégin, greffière spéciale
M^e Danièle Besner, greffière spéciale
M^e Patrick Gosselin, greffier spécial

Nombre de séance : aucune

MANDAT

L'objectif du comité est de formuler des recommandations et de veiller à développer les outils nécessaires à l'expansion du *Service d'avocats de garde (SAGE)*, le tout afin de poursuivre son objectif premier qui est d'aider les justiciables qui se représentent eux-mêmes et permettre une meilleure accessibilité à la justice.

RAPPORT DE LA COORDONNATRICE

Le SAGE propose des séances d'information de 30 minutes aux personnes qui se représentent seules dans le cadre d'un dossier en matière familiale. Ces consultations, qui sont offertes uniquement sur référence de la Cour, se déroulent du lundi au vendredi entre 9h30 et 12h.

Au cours de l'exercice 2014-2015, plus de 250 consultations ont été réalisées par le SAGE ce qui porte à près de 1 130 consultations effectuées depuis la mise en activité du SAGE en avril 2010. La grande majorité des consultations émanent de la salle 2.17 et les sujets les plus souvent abordés concernent les ordonnances intérimaires, les formulaires, les documents au soutien de la fixation de la pension alimentaire pour enfant et les remises.

Pour offrir quotidiennement une aide de qualité, le SAGE peut compter sur l'implication précieuse de dévoués bénévoles, greffiers-spéciaux et partenaires (Pro Bono Québec, l'Association des avocats et avocates en droit familial du Québec et la Direction des services judiciaires de la Métropole). En plus d'être appréciée, la collaboration des Services judiciaires est également essentielle à la réussite de ce service.

La gestion du SAGE est assurée par la coordonnatrice, M^e Nancy Brouillette, qui demeure à l'écoute des partenaires et bénévoles afin d'assurer l'amélioration constante des services. Celle-ci est épaulée dans cette fonction par toute l'équipe du Barreau de Montréal et plus particulièrement par madame Frédérique Faubert et M^e Nathalie Guertin.

Les membres du comité du SAGE ne se sont pas réunis au cours de l'exercice. Les réflexions et la préparation des outils de références nécessaires en vue de permettre au SAGE d'apporter du soutien aux personnes se représentant seules à la Chambre de pratique de la Cour du Québec ont été remises au prochain exercice.

TABLE RONDE SUR LA JUSTICE PARTICIPATIVE

MEMBRES

M^e Elizabeth Greene, présidente
M^e Nancy Brouillette coordonnatrice
M^e Dominique Bourcheix
M^e Marie-Josée Brunelle
M^e Andrée Gosselin
M^e Jean-François Rousseau
M^e Martha Shea
M^e Luc Hervé Thibaut
M^e Miville Tremblay
M^e Patrick Zakaria

Nombre de séances : 3

MANDAT

Ce comité avait la tâche d'organiser la septième table ronde sur la justice participative.



Pour être bien orienté



RAPPORT DE LA COORDONNATRICE

L'entrée en vigueur du *Code de déontologie des avocats* et celle à venir du nouveau *Code de procédure civile* viendront bonifier la présence des concepts de la justice participative dans le cadre législatif du Québec.

Le Barreau de Montréal a proposé une Déclaration de principe sur la justice participative pour marquer ce tournant à l'occasion de la 7^e Table ronde sur la justice participative qui s'est déroulée le 13 novembre dernier au Club St-James.

La cérémonie de signature de la Déclaration a été précédée d'allocutions sur l'importance et la présence de la justice participative. La ministre de la Justice du Québec, M^e Stéphanie Vallée, le juge en chef de la Cour supérieure, l'honorable François Rolland, la juge en chef de la Cour du Québec, l'honorable Elizabeth Corte, et le bâtonnier de Montréal, M^e Greg Moore, ont pris la parole à cette occasion. Un processus a également été mis en place pour permettre aux membres de la profession et aux citoyens d'appuyer la Déclaration.

La Déclaration a reçu un appui qui dépasse les plus belles espérances. La ministre de la Justice du Québec, M^e Stéphanie Vallée, s'est jointe aux nombreux signataires venant de tous les secteurs de la Justice.

La Table ronde sur la justice participative réunit chaque année des participants provenant de la Magistrature, des tribunaux administratifs, des Facultés de droit, de divers organismes, du Barreau et des ministères fédéral et provincial de la Justice.

Cette année, les échanges se sont déroulés sous le thème *Le juriste, élément clé de la justice participative*. En plus de la cérémonie de signature de la Déclaration, le volet *portrait de la justice participative* a retenu l'attention des participants. En effet, ce volet, qui permet aux participants de découvrir de nouvelles approches de justice, était consacré à l'*Alliance Droit Santé* de la Fondation du Dr Julien et à la présentation du documentaire *le Cercle de l'enfant*.

Créée par M^e Hélène (Sioui) Trudel, cette approche bonifie les actions en pédiatrie sociale. Elle intègre la médecine sociale, le droit et les modes de résolution de différends inspirés des cultures des Premières Nations « pour dénouer l'impasse dans laquelle se retrouve l'enfant et sa famille. Elle contribue à la mobilisation des gens qui entourent l'enfant pour le soutenir vers un avenir plus prometteur ».

En plus de l'organisation de la Table ronde, le comité a poursuivi ses échanges pour favoriser concrètement la diffusion de la justice participative, notamment par l'utilisation de la page Wikipédia sur la justice participative et en prêtant main-forte au comité organisateur de la 18^e édition du Salon VISEZ DROIT, qui a fait de la justice participative le thème central de cette activité.

Le portrait de l'offre de la formation sur la justice participative continue également à être mis à jour sur la page *l'avocat et la justice participative* du site Internet.

Le succès des travaux et de la Table ronde ne pourrait être possible sans l'enthousiasme des membres du comité, leur dévouement et le suivi sans faille de madame Yolande Girard.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (COMITÉ CONSULTATIF)

MEMBRES

M^e Nicolas Vermeys, président
M^e Philippe Brouillette
M^e Sophie Deschênes-Hébert
M^e Philippe Lelarge
M^e Pierre-Paul Lemyre
M^e Christian G. Sirois
L'honorable Allan R. Hilton, J.C.A.
L'honorable Louis Rochette, J.C.A.
L'honorable André Wery, J.C.S.
L'honorable Mario Tremblay, J.C.Q.
L'honorable Bernard Mandeville, J.C.M.
M^{me} Luisa Dodaro
M. René-Luc Morin
M. Patrick Vicente
M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité

Nombre de séance : 1

MANDAT

Ce comité a pour mandat de fournir une tribune pour les juges des différentes cours et les membres du Barreau afin de discuter de questions liées aux technologies de l'information et des communications (TI). Le comité discute, entre autres, des sujets suivants :

- > Application harmonieuse, cohérente et accessible de ces technologies au processus judiciaire ;
- > Impact ou impact possible de ces technologies sur le droit, la pratique judiciaire, la justice et les justiciables.

Le comité a aussi pour objectif de sensibiliser les juges et les avocats aux usages et aux impacts des technologies sur leurs pratiques.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Après une année de dormance, le comité a été réactivé en novembre 2014. Il a alors été décidé de poursuivre la rédaction de guides des meilleures pratiques pour les avocats et les juges. Le comité a terminé la rédaction d'un guide sur les documents technologiques et a entamé la rédaction de guides sur l'utilisation de l'infonuagique et sur la loi anti-pourriels, lesquels devraient être complétés en 2015.

DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE (COMITÉ CONSULTATIF)

MEMBRES

M^e Noël St-Pierre, président
M^e Attieha Chamaa
M^e Maria Giustina Corsi
M^e Keith Hanna
M^e Steven Mark Kmec
M^e Awatif Lakhdar
M^e Zeineb Mellouli
M^e Donald Michelin
M^e Hervé Ndedi Penda
M^e Andres Miguel Pareja Chaparro
M^e Catherine Ouimet
M^e Aline Uyen Khanh Quach
M^e René Saint-Léger
M^e Nancy Brouillette, coordonnatrice du comité

Nombre de séances : 3

MANDAT

Le comité a pour mandat d'appuyer le Barreau de Montréal et le Jeune Barreau de Montréal (JBM) dans la réalisation de leur vision d'ouverture ethnoculturelle, notamment :

- > en développant la connaissance des membres du Barreau de Montréal et du JBM sur les réalités des communautés culturelles;
- > en incitant la participation des avocats, membres des communautés culturelles, dans les activités du Barreau et du JBM, dans le développement de la profession et dans son accès;
- > en organisant des activités de formation.

On ajoute les moyens suivants à ceux élaborés afin de réaliser le mandat du comité :

- > Aider à l'intégration sur le marché du travail des avocats et stagiaires en droit qui sont des ressortissants étrangers ou des personnes issues des communautés culturelles (en général visibles).
- > Sensibiliser les employeurs à leurs réalités.

RAPPORT DE LA COORDONNATRICE

Le comité a commencé ses activités en identifiant les orientations qui seraient retenues en vue de la sélection des travaux de l'exercice 2014-2015. On note parmi celles-ci l'objectif de développer les connaissances des membres de la profession au sujet des différentes communautés culturelles dont sont issus leurs collègues et de favoriser l'acceptation de l'autre dans toute sa différence.

C'est ainsi que le comité a eu le plaisir de recevoir M^e Manuel Shacter. Dans une présentation fort intéressante, M^e Shacter a résumé l'histoire de la communauté juive, mentionné des exemples de représailles qu'ont vécus les membres de cette communauté à l'époque de la Deuxième Guerre mondiale et rappelé les événements qui ont entraîné la création de la *Lord Reading Law Society*.

En plus d'aborder le contexte nord-américain de l'accession des premiers membres de la communauté juive à la profession, M^e Shacter a souligné l'apport de certaines personnes juives ayant marqué l'histoire québécoise et canadienne.

Les détails de cette rencontre feront l'objet d'un article dans l'Infolettre à un moment significatif pour la communauté juive. D'autres rencontres sont à prévoir afin d'en connaître davantage sur les communautés grecque et haïtienne.

Le comité a offert aux membres de la profession une activité portant sur les meilleures pratiques en matière d'emploi. Malgré un sujet d'intérêt et des conférenciers inspirants, cette activité n'a pas suscité l'intérêt escompté et a dû être reportée à un moment ultérieur. Une réflexion s'impose afin d'identifier les moyens plus efficaces de rejoindre les membres intéressés par les activités du comité.

Les membres du comité ont également poursuivi les travaux sur les suggestions de lecture en lien avec la pratique du droit dans un contexte multiculturel et la discrimination raciale afin de répertorier les ressources et les outils de références sur le site Internet. De plus, le comité prévoit poursuivre l'organisation d'une rencontre avec de jeunes leaders de la communauté haïtienne au cours du prochain exercice à la suite de l'acceptation de ce projet par le Conseil.

MANDATS À PORTÉE LIMITÉE

MEMBRES

M^e Elizabeth Greene, présidente
M^e Marc Bissonnette
M^e Véronique Collard
M^e Philippe Duplantier
M^e Bernard Grenier
M^e Nathalie Guertin
M^e James A. Robb
M^e Nathalie Roy
M^e Michael D. Worsoff
M^e Nancy Brouillette, coordonnatrice du comité

Nombre de séance : aucune

MANDAT

Ce comité a été formé afin d'examiner tous les enjeux liés au mandat à portée limitée. Plus connus sous les vocables « *Limited scope representation* » et « *Unbundling legal services* », il s'agit de situations où le mandat de l'avocat ne couvre qu'une partie du dossier, et non son intégralité. Offerts à ceux dont les moyens financiers sont limités, qui ne sont pas admissibles à l'Aide juridique ou qui souhaitent se représenter seuls, le mandat à portée limitée permet aux justiciables de bénéficier des conseils d'un avocat dans les limites de leur budget et pour une partie du dossier seulement.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Bien qu'aucune réunion formelle ne se soit déroulée cette année, le mandat à portée limitée est demeuré un sujet d'intérêt. Des discussions se sont déroulées afin d'identifier les moyens de favoriser l'intégration de ce service dans les différentes sphères d'activités du Barreau et assurer sa diffusion auprès des citoyens et des membres. Le prochain exercice verra la concrétisation de ces réflexions.

GUIDE À L'INTENTION DES AVOCATS FAISANT FACE À DES PARTIES NON REPRÉSENTÉES

MEMBRES

M^e Véronique Collard, présidente
M^e Nancy Brouillette
M^e Édith Delisle
M^e Maria De Michele
M^e François Desroches-Lapointe
M^e Guylaine Duplessis
M^e Michelle Lavergne
M^e Marianne Ouellette
M^e Jean-François Rousseau
M^e Johanne Tellier
M^e Angela Todaro
M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité

Nombre de séance : aucune

MANDAT

Le comité a la tâche de rédiger un Guide dont le but est de démystifier le rôle de l'avocat, de mieux l'outiller afin qu'il soit en confiance dans les limites de son interaction avec la partie non représentée.



JOURNÉE DU BARREAU

Une rentrée judiciaire sous le signe du changement (texte de Johanne Landry)



La salle Jules-Deschênes du Palais de Justice de Montréal était pleine, le jeudi 4 septembre 2014. C'est devant la Magistrature, des avocats en toge, des invités d'honneur d'ici et de la communauté juridique internationale, des représentants de barreaux de la

France dont Paris, Toulouse, Bordeaux et Strasbourg, des collègues d'organismes canadiens et la ministre québécoise de la Justice, qu'à 10h 15, le bâtonnier Greg Moore a déclaré ouverte la saison 2014-2015 des tribunaux.

«Du Moyen-âge à l'ère moderne, la rentrée judiciaire a permis aux magistrats de se rassembler pour discuter des enjeux de leur époque», a rappelé le bâtonnier de Montréal. Selon cette tradition, M^e Moore a demandé aux honorables Nicole Duval Hesler, François Rolland et Élisabeth Corte, respectivement juges en chef de la Cour d'appel, de la Cour supérieure et de la Cour du Québec, de faire le point sur l'année écoulée et de partager leur vision du changement de culture qu'entraînera l'entrée en vigueur du nouveau Code de procédure civile.

Manque d'effectifs à la Magistrature

Le manque de juges figure parmi les enjeux majeurs auxquels les tribunaux sont confrontés, ont rappelé Nicole Duval Hesler et François Rolland. «La situation devient critique au point d'envisager l'annulation de semaines d'audition», a déploré la juge en chef du Québec rappelant que la Cour d'appel a rendu 2300 décisions en 2013, une charge de travail colossale pour 25 juges.

«En raison du manque d'effectifs, nous avons dû réaménager les rôles à Montréal pour ne pas pénaliser les personnes physiques qui s'adressent aux tribunaux pour des réclamations personnelles souvent pressantes», a exposé le juge Rolland. Priorité qui a provoqué une détérioration importante des délais pour les dossiers entre sociétés. Ceux touchant les auditions dans lesquelles les parties prévoient plus de 25 jours sont maintenant de près de quatre ans.

Justice participative dans la mire

«Nous sommes saturés. En dépit de nos efforts pour utiliser nos effectifs le plus efficacement possible, nous ne pouvons suffire à la demande telle qu'elle est formulée actuellement», a exprimé le juge en chef de la Cour supérieure. D'où l'obligation de faire autrement. Le tribunal ne peut plus et ne doit plus être le premier forum, mais plutôt le dernier recours après l'exploration des solutions alternatives.

Les trois juges en chef ont insisté d'une voix commune sur la nécessité et l'à-propos du changement de culture qu'entraînera le nouveau Code de procédure civile.

«Pour l'avocat, a élaboré le juge en chef Rolland, c'est accompagner son client dans l'estimation de ce qu'il est possible d'obtenir pour combler ses attentes, ainsi que des moyens offerts pour y arriver, à quel coût et dans quels délais cela peut se faire.»

La Cour du Québec s'engage avec enthousiasme et détermination dans cette réforme, a pour sa part déclaré la juge en chef Élisabeth Corte. Elle a énuméré une longue liste de projets mis de l'avant, parmi lesquels un répertoire d'initiatives en matière de petites créances pour améliorer l'offre de services (disponible sur les sites web du Barreau du Québec et de la Cour du Québec), les protocoles de gestion hâtive de l'instance déjà convenus avec plusieurs barreaux qui serviront de modèles pour la mise en œuvre de la gestion de l'instance exigée par le nouveau Code de procédure civile, ainsi que la participation de la Cour à une page Wikipédia consacrée à la justice participative. «Je vois à travers tous ces projets une offre de justice améliorée, simplifiée et moins coûteuse», a-t-elle ajouté.

À la Cour d'appel, la juge en chef a annoncé, entre autres, la révision des règles de pratique afin de les harmoniser avec les dispositions du nouveau Code. Parmi les efforts collectifs pour améliorer l'accès à la justice, elle a également mentionné la prochaine mise en fonction d'un nouveau site web qui facilitera le repérage d'informations pertinentes pour les personnes qui se représentent seules, des modèles de procédure à leur intention, ainsi qu'un moteur de recherche pour la vérification des rôles d'audience.

Le rêve d'un bâtonnier



M^e Bernard Synnott, bâtonnier du Québec, a intitulé son allocution «rêver l'avenir». C'est sur une note humoristique qu'il a raconté un rêve dans lequel M^e Lu Chan Khuong, vice-présidente du Barreau du Québec, des biscuits de bonne fortune et les lunettes roses de M^e Luc Deshaies ont

joué un rôle. «Je me permets de rêver d'une nouvelle ère au sein de notre Barreau», a-t-il confié.

M^e Synnott a dit rêver d'une nouvelle gouvernance pour inscrire le Barreau du Québec dans la modernité. Il rêve de simplification de la justice qu'il voit comme un concept de simplicité volontaire qui la ramène à son essence. «J'entends tout mettre en œuvre pour faciliter la naissance de cette nouvelle culture judiciaire», a-t-il déclaré.

Le bâtonnier du Québec a aussi partagé un nouveau rêve: celui de voir grand et d'amener les avocats, les notaires, les parajuristes, les huissiers et les sténographes à former une alliance pour dessiner l'offre de services juridiques de demain.

Cérémonie de la Journée du Barreau

Les activités de la rentrée se sont poursuivies à 17 h, au Windsor, avec la cérémonie de la Journée du Barreau lors de laquelle on a rendu hommage aux avocats qui célèbrent leur 50^e ou 60^e anniversaire d'admission et observé une minute de silence à la mémoire des disparus de la dernière année. M^e Louis Brousseau a animé la cérémonie.



Parmi les jubilaires, M^e Lucien Bouchard, Ad. E. était présent à l'occasion de son 50^e anniversaire d'admission au Barreau. Parlant de la perception négative du public et d'études récentes qui démontrent que 40% des personnes qui se



présentent devant les tribunaux le font sans les conseils d'un avocat, il a rappelé l'importance de la profession, indispensable à l'administration de la justice, au maintien de l'ordre public et au respect des droits individuels et collectifs. M^e Bouchard a aussi parlé de fondements éthiques, de primauté de la justice, d'indépendance et de respect des tribunaux. « Il faut intensifier les efforts pour colmater la brèche dans la protection des droits citoyens », a-t-il conclu.

Des invités d'honneur ont ensuite pris la parole.



La ministre de la Justice et procureure générale du Québec, M^e Stéphanie Vallée, a parlé de la nécessité de changer les façons de faire. « L'avenir de notre système passe par les modes de règlement à l'amiable, a-t-elle dit. Nous avons tous un rôle à jouer dans cette mouvance. »

La ministre a mentionné, à ce propos, deux projets pilotes sur la médiation obligatoire et sur le recouvrement des petites créances.

Du côté des améliorations technologiques, M^e Vallée a annoncé l'installation d'un réseau sans fil dans les salles d'audience ainsi qu'une application mobile pour consulter l'horaire des rôles des tribunaux en matières criminelle, civile et pénale, ajoutant que les travaux se poursuivent en regard du dépôt électronique de la preuve et des visioconférences. Énumérant les dossiers de la rentrée parlementaire, la ministre a aussi annoncé le dépôt d'un projet de loi pour modifier la Loi sur le Barreau.



L'honorable Morton S. Minc, juge-président de la cour municipale de Montréal, s'est dit heureux d'avoir été invité pour parler des travaux de cette cour qui compte 32 juges permanents à temps exclusif et qui entend chaque année plus de 60 000 contestations de règlements

municipaux ou de contestations au Code de la sécurité routière. Nommée cour de juridiction par le législateur, la cour municipale de Montréal traite annuellement entre 15 000 et 17 000 dossiers criminels en matière de poursuites sommaires. « Un laboratoire d'observation sociale », a-t-il dit.

Afin d'agir en regard des problématiques récurrentes qui ramènent les accusés devant les tribunaux, la cour municipale de Montréal a instauré six programmes sociaux en violence conjugale et familiale, à l'intention des récidivistes en matière de conduite avec facultés affaiblies, à l'intention des récidivistes en matière de vol à l'étalage, à l'intention des itinérants, un programme d'accompagnement pour les personnes qui souffrent de maladie mentale, et un autre pour les aînés victimes de maltraitance, a exposé le juge Minc.

« Mon allocution, je l'ai livrée ce matin », a dit pour sa part M^e Bernard Synnott. Poursuivant sur sa lancée humoristique, il a présenté la bande-annonce du film « Je rêve » à laquelle se sont prêtés avocats et collègues du Barreau du Québec. Parmi les séquences illustrant ses rêves, il a été question d'une réduction des délais à la cour et des

avocats au premier rang des professions les plus appréciées. Cette présentation vidéo a été chaudement applaudie. « Continuons de rêver », a conclu le bâtonnier du Québec.



M^e Paul-Matthieu Grondin, président du Jeune Barreau de Montréal, a souhaité la bienvenue aux nouveaux avocats qui ont prêté serment depuis septembre 2013. « Nous avons besoin de vous », leur a-t-il déclaré, rappelant qu'au cours des 20 dernières années, la population

du Québec avait augmenté de 15 % et le nombre d'avocats de 98 %. « L'avocat du futur a 25 ans », a exprimé M^e Grondin.



Pierre-Olivier Sur, bâtonnier de Paris, a de son côté confié rêver d'un Barreau de Paris aussi heureux et aussi beau que celui de Montréal. Il a également mentionné que le nouveau Code de procédure civile québécois était en avance sur le projet de réforme français « la justice du

21^e siècle ». Le bâtonnier a d'autre part déploré les perquisitions et écoutes électroniques dont font l'objet les avocats et qui relancent, de l'autre côté de l'Atlantique, un débat autour de la dignité et du secret professionnel. « C'est un bâtonnier de Paris humilié qui vous parle, a-t-il déclaré. Un bâtonnier de Paris qui a besoin de votre amitié et de votre confraternité car nous partageons les mêmes valeurs. »



Enfin, le bâtonnier de Montréal, M^e Greg Moore, a rendu hommage au récipiendaire de la Médaille du Barreau, l'honorable Morris J. Fish, qui était absent, dans le deuil de son épouse décédée quelques jours auparavant. « Je vous invite à l'honorer de vos

applaudissements », a demandé M^e Moore rappelant les grandes lignes de la carrière de Morris J. Fish, un juriste d'exception dont les contributions continueront d'influencer le droit canadien et les avocats qui le pratiquent.



Finalement, M^e Moore a présenté les avocats qui apparaissent sur la publicité du Barreau du Montréal sous le thème « la fierté d'en faire partie ». Il s'agit de M^{es} Charles Gauthier, Lauréanne Vaillant, Extra Jr Laguerre, Aline Quach, Noël Saint-Pierre, Robin Schiller, Jacques Laurent et Mélanie Dugré.

La journée s'est terminée avec une réception dînatoire, ce qui a permis aux divers acteurs du milieu juridique

de partager leurs réflexions dans une atmosphère joviale et festive.



PRESTATION DE SERMENT

Dans le but de permettre aux stagiaires de participer à une cérémonie de prestation de serment qui reflète le caractère solennel de l'événement, le Barreau de Montréal organise plusieurs cérémonies de prestation de serment réparties tout au long de l'année. Chacune de ces cérémonies se déroule en présence d'un représentant de la Magistrature, qui agit à titre de président d'honneur. Ce dernier ainsi que le bâtonnier ou le premier conseiller et un représentant du Jeune Barreau de Montréal prennent la parole à chaque occasion. Des membres du Conseil et d'anciens bâtonniers sont aussi présents à ces cérémonies.

Pour conserver le décorum propre à de telles cérémonies, les invités de la tribune d'honneur ainsi que les stagiaires doivent porter la toge et le rabat.

Au cours de l'année 2014-2015, le bâtonnier et la première conseillère ont présidé 16 cérémonies collectives de prestation de serment lors desquelles ils ont fait prêter serment à 589 stagiaires. Ils ont aussi fait prêter serment à 29 stagiaires lors de 14 cérémonies privées, pour un total de 618 nouveaux avocats.

TOURNOI DE GOLF

Le 16 juin 2014, sur les allées du magnifique Club de golf de l'île de Montréal, a eu lieu le tournoi de golf conjoint du Barreau de Montréal et du Jeune Barreau de Montréal. Comme le veut la coutume, c'est avec plaisir et enthousiasme que les membres de la Magistrature et du Barreau se sont livrés une joute amicale.

Cette journée a été réussie grâce au travail du comité organisateur du tournoi de golf, M^e Louis-Paul Hétu, président, M^{es} Jean Bernier, Julie Bourduas, Maria Giustina Corsi, Martine Dubois, madame Gislaine Dufault, M^{es} Neda Esmailzadeh, Luc-Olivier Herbert, Jamilla Leboeuf, Nancy Leggett-Bachand, Nathalie Massicotte, Catherine Ouimet, Olivier Paquin, madame Christine Plourde et M^e David Summerside.

Par ailleurs, la générosité des nombreux partenaires, dont le Groupe Montpetit Ressources Humaines, l'Association d'assurance du Barreau canadien et Médicassurance, a permis à plusieurs golfeurs de recevoir un prix.

La prochaine édition se tiendra le lundi 15 juin 2015 au Club de golf de l'île de Montréal. Soyez-y!

- Partenaire de prestige -

m | **médicassurance**



DE GAUCHE À DROITE:

M^e Doris Larrivée, directrice générale, M^e Alexis Charpentier, M^e Justine Boulais Laurier, M^e Zalman Haouzi, M. Éric Chung, M^e Normand Bérubé, M. Normand Girard et M^e Pierre Chabot, président du comité organisateur.

TOURNOI DE TENNIS

C'est le 30 janvier 2015 que se déroulait la 21^e édition du tournoi annuel de tennis du Barreau de Montréal. Près de 50 membres de la communauté juridique du Québec ont accepté l'invitation lancée par le Barreau de Montréal à se détendre en bonne compagnie au Club de Tennis 13.

Dans la catégorie «A», M^e Zalman Haouzi et M. Éric Chung ont eu raison de M^e Simon Lamarche et M. Alexandre Grenier. Dans la catégorie «B», c'est l'équipe de M^e Justine Boulais Laurier et M^e Alexis Charpentier qui l'a remporté contre celle de M^e Karl De Grandpré et M^e Marie-Claude Drouin. Enfin, M^e Normand Bérubé et M. Normand Girard ont remporté les honneurs de la catégorie «C» aux dépens de M^e Marie-Hélène Beaudoin et M. Robert Duong.

En plus de profiter d'un bel après-midi de tennis suivi d'un délicieux souper, les participants ont tous reçu un prix de présence grâce au soutien extraordinaire des nombreux commanditaires de l'événement.

Cette édition du tournoi fut rendue possible grâce à l'excellent travail de M^e Marie-Hélène Beaudoin, M^e Marie-Claude Drouin, M^e Zalman Haouzi, M^e Paul Vincent Marcl et M^e Paul-André Mathieu, tous membres du comité présidé pour une première année par M^e Pierre Chabot.

La prochaine édition se tiendra le vendredi 29 janvier 2016.



COLLOQUES ET CONFÉRENCES

8 MAI 2014: COLLOQUE DES COMITÉS SUR LE SERVICE DE MENTORAT ET DES AVOCATES DANS LA PROFESSION | À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI OU D'UN NOUVEAU DÉFI? UNE ACTIVITÉ À NE PAS MANQUER!

Conférenciers et sujet:

1^{er} volet: Le marché de l'emploi actuel: La boîte à outils pour le meilleur emploi

La réalité du marché du travail en 2014 est en pleine évolution: changements technologiques, formation continue, reconnaissance des compétences, adaptation au changement et rareté de la relève qualifiée sont des facteurs d'influence sur le marché du travail. Cette conférence avait pour but d'informer et conscientiser l'avocat(e) finissant(e), chercheur d'emploi, à la réalité du marché en lui offrant tous les outils essentiels pour trouver l'emploi qui lui convient. *L'expérience ne s'achète pas!* La conférencière, madame Danielle Montpetit, Adm.A., a proposé aux participants de bénéficier de ses 30 ans d'expérience en recrutement juridique afin de les informer et les coacher dans leur recherche d'emploi! La conférence a porté entre autres sur la préparation du curriculum vitae et les divers éléments du processus de recherche d'emploi, dont la recherche, l'envoi du cv, la préparation pour l'entrevue, la tenue vestimentaire, le langage corporel, les références, l'offre d'emploi, le début d'emploi et le début de sa carrière vers son objectif.

2^e volet: Trucs pratiques

M^{re} Nancy Cleman et M^{re} Robin Schiller ont offert aux participants des trucs pratiques sur la recherche d'emploi, dont l'importance de construire un réseau, de l'implication sociale, d'obtenir de l'expérience en acceptant des contrats, en faisant du travail *pro bono* et l'évolution de la carrière au cours des cinq premières années. M^{res} Cleman et Schiller sont respectivement membre et présidente du « Career Advancement Committee » de la Lord Reading Law Society. Elles ont une grande expérience dans l'aide en recherche d'emploi. En effet, le mandat de ce comité est d'aider les étudiants en droit et les avocats à se trouver un emploi ou à faire le bon choix quand il faut changer d'emploi.

3^e volet: Témoignage de M^{re} Sébastien Pelletier, un jeune avocat ayant cherché et trouvé un emploi.

À la fin de l'activité, les participants ont été invités à un cocktail lors duquel les membres des comités sur le Service de mentorat et des avocates dans la profession étaient disponibles pour répondre aux questions.

13 MAI 2014: COLLOQUE ANNUEL DES COURS FÉDÉRALES | LES ARRÊTS MARQUANTS DE L'ANNÉE

Conférenciers et sujets:

Les honorables Johanne Gauthier (C.A.F.), Sean Harrington (C.F.), Richard Boivin (C.A.F.) et Paul Bédard (C.C.I.) ont présenté l'évolution jurisprudentielle de la dernière année dans les domaines du droit de la propriété intellectuelle, du droit maritime, de l'immigration et du droit fiscal. L'honorable Robert M. Mainville (C.A.F.) a agi comme modérateur.

Le juge en chef de la Cour d'appel fédérale, l'honorable Pierre Blais, et le juge en chef de la Cour fédérale, l'honorable Paul Crampton, se sont également adressés aux participants.

15 MAI 2014: CONFÉRENCE DU COMITÉ SUR LA JUSTICE ADMINISTRATIVE | LA JUSTICE ADMINISTRATIVE: ENTRE INDÉPENDANCE ET RESPONSABILITÉ

Conférencière et sujet:

Chaque année, les décisions rendues par les tribunaux administratifs touchent la vie de milliers de citoyens. Pour préserver la confiance dans ce système quasi judiciaire, il est essentiel que ces décisions soient rendues dans un cadre libre de toute influence. Quand confiance rime avec indépendance! Après plusieurs années de recherche et d'analyse sur les conditions d'indépendance dans lesquelles certains décideurs administratifs sont appelés à exercer leurs fonctions, l'équipe de professeur-chercheur composé de M^{res} France Houle, Pierre Issalys, Pierre Noreau et Martine Valois a publié en février 2014 le rapport *La justice administrative: entre indépendance et responsabilité. Jalons pour la création d'un régime commun des décideurs administratifs indépendants*. M^{re} France Houle, de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, a présenté les enjeux, le protocole de recherche, les constats et les recommandations qui découlent de l'étude des dispositions législatives et réglementaires qui encadrent actuellement la nomination et l'activité de ces décideurs administratifs et des résultats de l'enquête menée auprès de ceux-ci.

11 JUIN 2014: CONFÉRENCE DU COMITÉ DES AVOCATES DANS LA PROFESSION | RÉUSSIR STRATÉGIQUEMENT

Sujet:

Cette conférence avait pour objectif d'aider les participants à faire preuve d'un meilleur leadership et de comportements qui influenceront positivement leur réussite. En effet, grâce aux précieux conseils de madame Lyne Talbot, les participants ont eu l'occasion de se familiariser avec les principes de coaching qui améliorent le quotient émotionnel.

Conférencière:

Experte en productivité, Lyne Talbot aide les gens d'affaires à gagner en efficacité, à développer leur plein potentiel et à créer une entreprise rentable où il fait bon travailler. Axée sur des résultats à valeur ajoutée, elle favorise l'émergence du meilleur de soi en s'appuyant sur les forces et non sur les faiblesses. Ses conseils et commentaires constructifs incitent les participants à adopter des changements durables et à se doter d'outils pour gagner en efficacité.

3 SEPTEMBRE 2014: LE SECRET PROFESSIONNEL EN FRANCE ET AU QUÉBEC – EST-CE DIFFÉRENT ?

Conférenciers et sujet:

Alors que les conversations confidentielles entre l'ancien président français Nicolas Sarkozy et son avocat sont écoutées, monsieur le bâtonnier de Paris Pierre-Olivier Sur, qui était à Montréal pour la Journée du Barreau, a entretenu les participants sur l'importance accordée au secret professionnel en France. M^{re} Sylvain Lussier Ad. E, avocat chez Osler, a fait le parallèle avec le droit québécois et canadien.

2 OCTOBRE 2014: LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU TRIBUNAL DES DROITS DE LA PERSONNE

Conférenciers et sujets:

Cette conférence a permis aux participants de mieux connaître le Tribunal des droits de la personne du Québec. Les deux conférenciers, M^{re} Yeong-Gin Jean Yoon, assesseure au TDP,

et M^e Frédérick J. Doucet, avocat au TDP, ont entretenu les participants sur les sujets suivants :

- 1) La création du Tribunal - quelques éléments d'histoire
- 2) Un tribunal sui generis (composition hybride, compétence statutaire spécialisée et non exclusive, saisine particulière)
- 3) Des règles de preuve et de procédure spécifiques
- 4) Des pouvoirs de réparation étendus
- 5) L'apport du Tribunal
- 6) Quelques illustrations jurisprudentielles.

15 OCTOBRE 2014 : COLLOQUE DE LA COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL | L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE AU SEIN DES PROGRAMMES SOCIAUX DE LA COUR MUNICIPALE

Sujets :

La cour municipale de Montréal s'est dotée de nombreux programmes sociaux, notamment en matière de violence conjugale, d'itinérance, d'alcool au volant, de santé mentale et de maltraitance envers les aînés. Ces programmes connaissent un tel succès que de nombreux tribunaux provinciaux et municipaux s'inspirent de l'expérience montréalaise. Après un bref mot de bienvenue de l'honorable Morton S. Minc, juge-président de la cour municipale de Montréal, les conférenciers ont présenté, tant du point de vue de la poursuite que de la défense, les divers programmes sociaux mis en place à la cour municipale de Montréal. Les participants ont pu ainsi se familiariser avec les modalités d'accès et de fonctionnement de chacun de ces programmes, de même qu'avec les avantages juridiques et sociaux que peuvent en retirer les diverses clientèles.

Conférenciers :

- M^e Kim Cloutier : Point Final (alcooliques – récidivistes)
- M^e Marie-Claude Lauzanne : PAJMA (personnes aînées)
- M^e Nicolas Mercier-Lamarche et M^e Caroline Braun – aide juridique : PAJIC (itinérance)
- M^e Julie Laliberté et M^e Jocelyn Giroux - défense : PAJSM (santé mentale)
- M^e Julie Laliberté : EVE (crimes économiques – femmes)
- M^e Guylaine Rivest et M^e Jocelyn Giroux – aide juridique : Conciliation
- M^e Gaétane Martel : Côté Cour (violence conjugale) et Avantages sociaux / juridiques des programmes

22 ET 23 OCTOBRE 2014 : INTRODUCTION À LA RHÉTORIQUE OU L'ART DE LA PERSUASION

Conférencier et sujets :

Cette formation avait pour but d'apprendre à être plus convaincant, à mieux faire valoir ses arguments, à exprimer ses revendications clairement et à défendre son point de vue. Bref, au terme de cette formation, les participants devaient être plus persuasifs.

Le conférencier, monsieur Alexandre Motulsky-Falardeau, M.A., directeur de l'École de rhétorique, a traité des sujets suivants :

- > Présentation et histoire de la rhétorique
- > L'invention :
 - Les trois genres de discours
 - Les trois types d'arguments
 - Les preuves extra-rhétoriques et intra-rhétoriques
- > La disposition
- > L'élocution
- > Les types de figures rhétoriques et stylistiques

6 NOVEMBRE 2014 : CONFÉRENCE DE L'ENGLISH-SPEAKING SECTION OF THE BAR OF MONTREAL | TRIAL PRACTICE DO'S & DON'TS: HOT TIPS FROM THE EXPERTS – 6th EDITION

Conférenciers et sujets :

Whether the lawyer is a family law, civil or commercial litigator or criminal defence attorney, it is almost axiomatic to say that trial practice can be pressure-packed, exacting, and often-times daunting to the litigator, who has to deal with the many different challenges that arise in the Courtroom during the course of a trial. One of those challenges is the "difficult witness". The general theme of the "Do's and Don'ts" Conference this year was "Controlling the Difficult Witness: Don't Let Go of the Leash" and featured a distinguished panel of senior litigators: M^{re} Linda Schacter, who has dealt with "the hostile witness", M^{re} Neil Stein, who has dealt with "the talkative witness", M^{re} Jeffrey Boro, who has dealt with "the forgetful witness" and the Honourable Brian Riordan, j.c.s., who has dealt with "the Judge's role". M^{re} Robert Pancer was the moderator. A panel exchange has followed the presentations and a question and answer period has concluded the programme.

21 NOVEMBRE 2014 : COLLOQUE DU COMITÉ DE LIAISON AVEC LA RÉGIE DU LOGEMENT | COLLOQUE SUR LE LOUAGE RÉSIDENTIEL (3^e ÉDITION)

Conférenciers et sujets :

Cette 3^e édition du Colloque sur le louage résidentiel, tenue sous la présidence d'honneur de M^e Luc Harvey, permettait de se familiariser ou de parfaire ses connaissances sur plusieurs sujets d'intérêts.

- > L'évolution des articles 63.1 et 63.2 de la Loi sur la Régie du logement : L'application de la règle de proportionnalité et l'encadrement de la quérulence à la Régie du logement
Conférencière : M^e Isabelle Normand
- > L'entretien et les réparations : Les menues réparations du logement : Qui paie quoi !
Conférencier : M^e Guy Audet
- > Les dommages punitifs en regard du droit du louage d'habitation : L'attribution de dommages par la Régie du logement lors d'une atteinte aux droits garantis par la Charte
Conférencier : M^e Alain Klotz
- > La Commission d'accès à l'information et les demandes de renseignements : Les règles à suivre par le locateur à l'égard de la gestion et de la protection des renseignements personnels de ses locataires
Conférencières : M^{es} Annie Forget et Catherine Armand
- > Les troubles de voisinage dans le contexte du louage d'habitation : Tour d'horizon de la situation
Conférencier : M^e François Turcot

Les discussions furent animées par M^e Marc Poirier, président du comité de liaison avec la Régie du logement.

18 FÉVRIER 2015 : 5 À 7 RÉSEAUTAGE

Le comité des avocates dans la profession a tenue sa première édition du « 5 à 7 réseautage ». Cette activité donnait l'opportunité aux avocates du Barreau de Montréal de se tourner vers d'autres consœurs pour un conseil ou un brin de discussion dans une atmosphère décontractée. Une trentaine d'avocates ont expérimenté cette façon agréable et facile de se créer de nouveaux contacts.

17 MARS 2015 : ACTIVITÉ DU COMITÉ DES AVOCATS EN ENTREPRISE EN COLLABORATION AVEC LE CABINET LAVERY | PROGRAMME DOUBLE SUR LA COMMUNICATION

Conférenciers et sujets :

Cette conférence à deux volets s'adressait aux avocats en entreprise.

1. Le premier volet, intitulé « Histoires de conflits... mieux les comprendre pour mieux les gérer », présenté par M^e Caroline Roy, qui est ombudsman dans le réseau hospitalier, a été l'occasion pour les participants d'approfondir leurs connaissances sur les conflits et leurs différents mécanismes pour les gérer de manière efficace.

2. Dans le deuxième volet intitulé « L'avocat externe et l'avocat en entreprise : réussir ensemble », M^e Jean-Yves Simard, associé au cabinet Lavery où il se spécialise dans les domaines du litige commercial, de la faillite et de l'insolvabilité, des valeurs mobilières, des recours extraordinaires et de la réalisation de garanties, a mis en lumière les éléments clés d'une relation d'affaires réussie entre l'avocat externe et l'avocat en entreprise. En plus d'aborder les attentes de chacun, il a partagé avec les participants des exemples concrets sur les meilleures pratiques à adopter et les embûches à éviter.

18 MARS 2015 : DÉJEUNER CONFÉRENCE DU COMITÉ SUR LA JUSTICE ADMINISTRATIVE | LA COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL - LES MEILLEURES PRATIQUES ET LES INTERVENTIONS URGENTES

Conférenciers et sujets :

Lors de ce déjeuner-conférence, M^e Irène Zaïkoff, vice-présidente de la CRT, et monsieur Gaëtan Breton, commissaire coordonnateur à la CRT, ont permis aux participants de se familiariser avec la Commission des relations du travail et de parfaire leurs connaissances sur les meilleures pratiques qui y sont suggérées. Les conférenciers ont aussi abordé les interventions urgentes qu'effectue la CRT, notamment en matière de relations du travail, de construction et de redressement dans les services publics.

24 MARS 2015 : TABLE DE DISCUSSION ORGANISÉE PAR LE COMITÉ DES AVOCATS ŒUVRANT EN ENTREPRISE | LES MÉDIAS SOCIAUX : COMMENT ENCADRER LEUR UTILISATION EN MILIEU DE TRAVAIL ?

Conférencière et sujet :

De plus en plus d'entreprises se dotent de nouvelles stratégies numériques pour encadrer l'utilisation en milieu de travail des médias sociaux qui permettent à tous de s'exprimer librement et publiquement. Après de multiples conférences à ce sujet, le comité des avocats en entreprise a proposé une nouvelle formule d'échange simple et efficace qui constituait également une opportunité de réseautage. Au cours d'une discussion animée par M^e Mélanie Morin, 15 participants ont eu l'opportunité d'échanger sur les thèmes suivants :

- > La rédaction de politiques internes concernant l'utilisation des médias sociaux ;
- > La mise en place de processus de sécurité des technologies de l'information ;
- > L'imposition de mesures disciplinaires – les défis de la technologie.

22 AVRIL 2015 : DÉJEUNER-CONFÉRENCE ORGANISÉ PAR LE COMITÉ SUR LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL EN COLLABORATION AVEC LE CABINET DENTONS | LES GRANDES LIGNES DE L'ACCORD ÉCONOMIQUE ENTRE L'UE ET LE CANADA (AECG)

Conférencier et sujet :

M^e Xavier Van Overmeire, qui exerce le droit des affaires et du commerce international de part et d'autre de l'Atlantique au sein d'un bureau d'avocats international (Dentons), a publié récemment l'ouvrage *Les grandes lignes de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne*. Il en a présenté les grandes lignes aux participants.

LES SERVICES

ASSOCIATION D'ENTRAIDE DES AVOCATS DE MONTRÉAL (AEAM)

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M^e Jeffrey Boro, président
M^e Isabel J. Schurman, vice-présidente
M^e Doris Larrivée, secrétaire-trésorier
M^e Geneviève Apollon
M^e Francis Barragan
M^e Josée Ferrari
M^e Marie Christine Kirouack
M^e Michèle Lynn Meleras
M^e Johanne O'Hanlon
M^e Robert Primeau
M^e Johanna Sarfati

Nombre de séance : 1

MANDAT

Constituée en 1938 sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*, l'Association d'Entraide des Avocats de Montréal, connue jusqu'en 1992 comme l'Association de bienfaisance des avocats de Montréal, cherche à «secourir les avocats qui exercent ou ont exercé au Barreau de Montréal, leur conjoint, veuf ou veuve et enfants dans le besoin et qui méritent d'être secourus.»

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Son conseil d'administration, indépendant du Barreau de Montréal, bénéficie depuis les tout débuts de son appui et de la collaboration de son personnel.

Lorsqu'une personne dans le besoin fait appel à l'Association, des administrateurs peuvent la rencontrer et discuter avec elle des moyens de lui venir en aide, dans la plus grande confidentialité. Malgré le filet social mis en place depuis 1938, les demandes d'aide continuent de se manifester; elles sont parfois troublantes et rappellent aux membres du conseil d'administration combien l'isolement peut frapper certains d'entre nous.

La souscription annuelle est de 25 \$, payable à l'association par l'entremise du Barreau de Montréal, à l'attention de M^e Doris Larrivée, directrice générale du Barreau de Montréal. Grâce au capital accumulé au cours des ans, l'Association peut dépanner les confrères dans le besoin. Les administrateurs les conseillent aussi lorsque la situation s'y prête, ou dirigent ceux qui font appel à eux vers les ressources compétentes, en acquittant les frais occasionnés. Au cours de la dernière année, l'association est venue en aide à onze confrères ou ex-confrères.



SALON DES AVOCATS

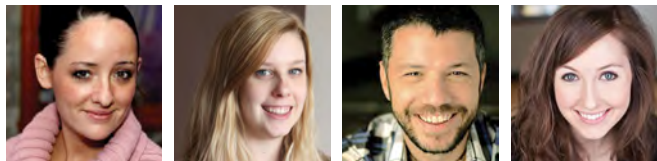
Le Barreau de Montréal met à la disposition de ses membres un salon où les avocats peuvent se rendre pour revêtir la toge, faire quelques téléphones, réviser un dossier ou simplement prendre un café avec les confrères. Depuis septembre 2013, ce salon et le vestiaire des avocats sont situés au 2^e étage du Palais de Justice. Le salon est plus spacieux et son accès facilité. On a amélioré l'offre de produits, ce qui semble être apprécié des membres.

Des espaces de travail et deux ordinateurs avec accès sans frais à Internet ainsi qu'un photocopieur/imprimante sont toujours mis à la disposition des membres. Un accès gratuit à Internet, avec ou sans fil, est également disponible pour les portables.

Enfin, il est possible de louer au Salon des avocats une toge (2 \$/jour) et un rabat (1 \$/jour). De plus, comme le Barreau de Montréal voit à la gestion des casiers situés dans le vestiaire adjacent au Salon, il est possible de louer des casiers sur une base annuelle ou quotidienne (2 \$/jour) et d'acheter un cadenas (5 \$).

D'ailleurs, un employé du Barreau de Montréal accueille les avocats au Café Thémis, tous les jours, de 8 h 30 à 17 h. Cendrine Caron-Ouellet, Fanny Martin Dufresne, Jocelyn Roy et Marie-Ève Sansfaçon se partagent la tâche d'accueillir les membres avec professionnalisme.

LES PRÉPOSÉS AU SALON DES AVOCATS



De gauche à droite :

M^{me} Cendrine Caron-Ouellet, M^{me} Fanny Martin Dufresne,
M. Jocelyn Roy et M^{me} Marie-Ève Sansfaçon

SERVICE DE MENTORAT

MEMBRES

M^e Aline Uyen Khanh Quach, présidente
M^e Doris Larrivée, coordonnatrice
M^e Antonietta Calitri
M^e Nancy Cleman
M^e Caroline Larouche
M^e Myriane Le François
M^e Magdalena Lempicka
M^e Catherine Ouimet
M^e Sébastien Pelletier
M^e Marie-Christine Roch-Hansen

Nombre de séances : 4

MANDAT

Ce comité conjoint, formé de représentants du Barreau de Montréal et du Jeune Barreau de Montréal, a le mandat de déterminer les grandes orientations dans la gestion du service de mentorat, qui consiste à jumeler des avocats afin de créer une relation d'entraide d'une durée minimale de six mois. Son but est, d'une part, de briser l'isolement et de répondre à des interrogations liées à la pratique du droit que tout avocat, peu importe le nombre d'années de pratique, peut avoir et, d'autre part, de guider les plus jeunes avocats dans la pratique du droit.

RAPPORT DE LA COORDONNATRICE

Le comité est préoccupé par la difficulté de trouver des mentors pour répondre aux demandes de jumelage des jeunes avocats. Il a donc discuté de façon de faire connaître le service et d'attirer des mentors potentiels. De plus, afin d'avoir accès à une plus grande banque de mentors, il a été convenu de réduire de 10 à 5 ans le nombre d'années d'admission au Barreau nécessaire pour devenir mentor. Par ailleurs, le comité aide dans la mesure du possible la coordonnatrice pour le recrutement de mentors.

Le comité s'est interrogé sur son rôle face aux demandes des jeunes avocats qui veulent des conseils en recherche d'emploi. Comme peu de mentors sont à l'aise avec le rôle de conseiller en recherche d'emploi et que les jeunes avocats en recherche d'emploi mettent généralement fin à la relation de mentorat lorsqu'il trouve un emploi, le comité a conclu que le mentorat ne devait pas être utilisé pour la recherche d'emploi. Il a alors été convenu de retirer cette mention du formulaire d'inscription.

Afin de ne pas laisser tomber les jeunes avocats à la recherche d'un emploi, le comité a mis en place les mesures suivantes :

- > L'organisation d'une activité d'aide à la recherche d'emploi une fois par année. Madame Danielle Montpetit, présidente de Montpetit Ressources Humaines, offrira cette conférence le 7 mai 2015.
- > L'élaboration d'une page sur le site Internet du Barreau de Montréal pour donner des trucs et astuces pour la recherche d'emploi.

Le service de mentorat a effectué 52 jumelages cette année, pour un total de 467 depuis la mise en place du service en août 1999.



La fierté
de redonner à la société

LE PUBLIC

Le Barreau de Montréal, convaincu que la protection du public passe indéniablement par l'information, met tout en œuvre pour informer les justiciables de leurs droits et obligations. C'est dans cette optique qu'il organise de nombreuses activités qui permettent non seulement d'informer le public, mais qui démystifie le droit, sa pratique, ses procédures, de même que le travail des professionnels qui l'exercent.

LES ACTIVITÉS

SALON VISEZ DROIT

MEMBRES

M^e Stéphane Davignon, président
M^e Catherine Alix
M^e Francine Beaumier
M^e Horia Bundaru
M^e Alec Fafard
M^e Émilie Giroux-Gareau
M^e Brigitte Karib
M^e Awatif Lakhdar
M^e Julie Maronani
M^e Simon Tremblay
M^e Lauréanne Vaillant
M^{me} Gislaine Dufault, directrice des communications

RAPPORT DU PRÉSIDENT

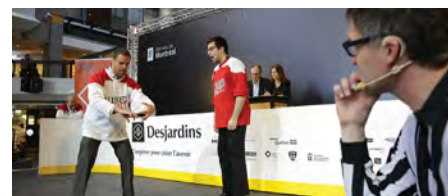
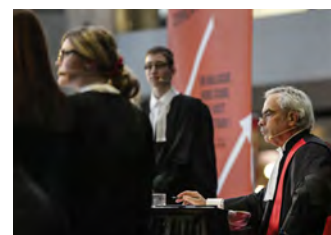
La 18^e édition du Salon VISEZ DROIT s'est tenue du 13 au 16 avril 2015 au Complexe Desjardins. Son succès ne s'est pas démenti, notamment par les nombreuses consultations juridiques qui y ont été offertes, l'importante affluence auprès des divers exposants et des activités sur scène, ainsi que la participation de nombreuses écoles qui l'ont visité.

L'arrivée à la majorité du Salon concordait avec l'entrée en vigueur prochaine du nouveau Code de procédure civile et dans l'esprit de l'important virage vers la justice participative qui l'en imprègne, le comité organisateur a choisi d'en faire la promotion sous le thème *Un dialogue hors de cour, ça vaut le détour*.

Au cours de la cérémonie inaugurale, la ministre de la Justice, M^e Stéphanie Vallée, n'a pas manqué de souligner l'importante contribution du Salon comme étant une initiative exemplaire du Barreau de Montréal pour favoriser l'accès à la justice et s'est dite très impressionnée par son envergure et la participation des nombreux bénévoles qui en font un succès. Dans le même esprit, le bâtonnier Greg Moore a remis le prix VISEZ DROIT à madame Anne-Marie Rousseau et à M^e Claude Taillefer, en soulignant leur contribution exceptionnelle et indéfectible aux activités du Salon.

Le coup d'envoi donné, un dialogue extrêmement relevé, animé par madame Esther Bégin, portant sur la justice réparatrice, a marqué le début des activités sur scène. Afin de faire connaître les diverses facettes de la justice participative et démystifier les modes alternatifs de résolution des conflits, le comité avait programmé chaque jour au moins une activité en ce sens, soit une séance de médiation, une conférence de règlement à l'amiable, la promotion de la négociation hors de cour et des jeux interactifs animés avec humour et tact par M^e André d'Orsonnens. Deux procès simulés devant la division des petites créances de la Cour du Québec, au cours desquels la conciliation et la médiation ont été mises de l'avant, ont également été tenus.

À ces activités se sont ajoutés un procès simulé portant sur l'octroi d'un contrat de construction et la présentation d'une courte pièce de théâtre par les élèves de l'école Laurier portant sur les droits d'accès de grands-parents, suivie d'une discussion interactive. Des élèves du Collège de Montréal ont aussi présenté une activité de plaidoirie très relevée portant sur la liberté de religion. Des étudiants du Collège Bois-de-Boulogne et du Collège Jean-de-Brébeuf se sont affrontés au cours de débats oratoires portant sur des questions d'actualité. Les finalistes du concours *La justice à bonne mine* sont venus sur scène présenter leur texte très touchant portant sur le thème de la vérité.



Crédits photo : Sylvain Légaré

Les activités sur scène se sont terminées par une joute d'improvisation avec la participation des comédiens Martin Héroux et Daniel Malenfant, mais opposant surtout des avocats qui ont fait la preuve, une fois de plus, que le droit mène à tout. Tout au long du Salon, M^e Francine Beaumier et la porte-parole, madame Lynda Johnson, ont assuré avec dynamisme et humour la présentation et l'animation des activités.

Le succès du Salon repose en grande partie sur le travail incommensurable de madame Gislaine Dufault, directrice des communications du Barreau de Montréal, puis du comité organisateur qui a compté cette année sur la contribution de plusieurs nouveaux membres, mais aussi d'étudiants qui ont généreusement offert de leur temps, signe de sa vitalité et de son rayonnement.



CONSULTATIONS JURIDIQUES

MEMBRES

M^e Martin D. Charest, président
M^e Christian Azzam
M^e Nancy Cleman
M^e Martine Dubois
M^e Fanie Dubuc
M^e Anthony Franceschini
M^e Extra Jr Laguerre
M^e Justine B. Laurier
M^e Stéphanie Rainville
M^e Caroline Tremblay
M^{me} Gislaine Dufault, directrice des communications
M^{me} Christine Plourde, adjointe aux communications

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Ce comité offre à la population montréalaise un service d'orientation et d'information juridique par le biais de consultations gratuites et privées dans le cadre du Salon VISEZ DROIT. Ainsi, pour la 18^e année consécutive, les justiciables montréalais ont pu profiter des précieux conseils offerts par les membres du Barreau de Montréal. En effet, quelque 850 consultations sont ainsi offertes pendant les quatre jours du Salon VISEZ DROIT, grâce à la collaboration d'une centaine d'avocats fidèles à ce rendez-vous annuel.

Le comité assure le recrutement des avocats bénévoles dans tous les champs de pratique requis pour répondre aux besoins de la population. Tant les membres du comité que les avocats consultants sont fiers de redonner à la société. Ceux qui viennent reviennent, ce qui est plutôt bon signe!

Le comité tient à remercier tous les avocats bénévoles qui, au fil des ans, par leur participation, permettent aux citoyens de mieux comprendre leurs droits et obligations. Leur contribution rejaillit sur l'ensemble de la profession.

Merci aussi au CAIJ qui, pour une 8^e année consécutive, a offert un service de recherchistes aux avocats consultants pendant toute la durée du Salon VISEZ DROIT.

Enfin, un merci particulier à madame Christine Plourde, adjointe aux communications, qui fait un travail colossal dans le recrutement des avocats et la préparation des horaires.

L'an prochain, soyez-y!

CONCOURS VISEZ DROIT

MEMBRES

M^e Julie Mousseau, présidente
M^e Michael Bergman
M^e Laurence Bich-Carrière
M^e Mélanie Dugré
M^e Vicky-Ann Flansberry
M^e Mireille Goulet
M^e Elizabeth Greene
M^e Luc Olivier Herbert
M^e Émilie Jutras
M^e Nathalie Lefebvre
M^e Nathalie Marois
M^e Heather Michelin
M^e Brian R. Mitchell
M^e Peter Moraitis
M^{me} Louise Mousseau
M^e Rosalie Plouffe
M^e Marie-France Veilleux
M^{me} Gislaine Dufault, directrice des communications
M^{me} Christine Plourde, adjointe aux communications

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Ce comité chapeaute deux concours, celui des « Débats oratoires » et celui de « La justice a bonne mine / Write for Justice ».





CONCOURS DES DÉBATS ORATOIRES

Pour une 26^e année, des étudiants francophones et anglophones du niveau collégial de l'île de Montréal ont eu l'occasion de défendre en public une position à l'égard d'un sujet d'actualité, comportant une connotation légale et soulevant une controverse. Cette année, le thème retenu était : « La protection juridique des lanceurs d'alerte, POUR ou CONTRE ? ».

Neuf cégeps ont participé aux demi-finales qui ont eu lieu le 25 mars 2015, en la Salle Jules-Deschênes (5.15) du Palais de justice de Montréal : Collège André-Grasset, Collège Bois-de-Boulogne, Collège International Marie-de-France, Collège Jean-de-Brébeuf, Collège Sainte-Marcelline, Collège Stanislas, *Dawson College*, *John Abbott College* et *Marianopolis College*.

Les membres du jury des demi-finales étaient M^e Pierre Fournier, avocat chez O'Reilly & associés, M^e André d'Orsonnens, président fondateur de *Druide Informatique*, et M^e Denise Boulet, avocate chez Boulet Blaquière. Le jury de la finale était présidé par l'honorable François Rolland, juge en chef de la Cour supérieure du Québec. Les autres membres du jury étaient monsieur Michel Juneau-Katsuya, expert en matière de sécurité nationale, de renseignement et d'espionnage économique et industriel, M^e Guy Bilodeau, syndic du Barreau du Québec, monsieur René Villemure, éthicien et président fondateur de l'Institut québécois d'éthique appliquée, et M^e Antoine Lippé, avocat-militaire, au grade de Capitaine de corvette pour le cabinet du juge-avocat-général.

M^{es} Michèle Moreau, Nathalie Lefebvre et Rosalie Plouffe ont respectivement agi comme modératrice, teneuse de temps et maître de cérémonie des débats.

Les membres du jury de la finale ont proclamé gagnants Audrey Boily et Bénédicte Gauvin du Collège Jean-de-Brébeuf. Ces derniers ont reçu chacun 500\$ ainsi que le prix Philippe-Casgrain alors que Maxime Debeauvais et Victor Goury-Laffont du Collège international Marie de France ont reçu chacun 250\$ à titre de finalistes. Enfin, un prix de 150\$ a été offert à chacun des deux meilleurs orateurs parmi les équipes n'ayant pas atteint la finale, soit Maxime Rousseau du Collège André-Grasset et Grégory Guyard du Collège Stanislas. Tous les gagnants ont reçu un exemplaire d'*Antidote*, le fameux logiciel d'aide à la rédaction du français de *Druide Informatique*.



CONCOURS « LA JUSTICE A BONNE MINE/WRITE FOR JUSTICE »

Le Barreau de Montréal a tenu son 28^e concours annuel de composition sur un thème juridique, à l'intention des étudiants francophones et anglophones des niveaux primaire et secondaire de l'île de Montréal. Le thème retenu pour l'édition 2015 avait pour but de faire réfléchir les jeunes sur l'importance de la vérité : « La vérité, toute la vérité et rien que la vérité : peut-on mentir ? ».

Le comité a reçu 693 textes provenant de 41 écoles. Les textes gagnants ont été sélectionnés selon les critères suivants : fidélité au thème, originalité, orthographe, grammaire, syntaxe, vocabulaire et analyse personnelle.

Les gagnants de l'édition 2015 sont Rebecca Ann De Stefano du *Beacon Hill Elementary* (anglais) et Gabriel Voix de l'École Hélène-Boullé (français) dans la Catégorie primaire 3^e cycle, Maria-Vera Azadian de l'École arménienne Sourp Hagop (français) et Melissa Moses du *Pierrefonds Comprehensive High School* (anglais) dans la Catégorie secondaire 1^{er} cycle, ainsi que Mathilde Champagne-Hamel et Sabrina Primavera Sequeira (français *ex æquo*), respectivement du Collège de Montréal et de l'École Georges-Vanier et Samantha Levy venant de *The Study* (anglais) dans la Catégorie secondaire 2^e cycle. De plus, 27 participants ont reçu une mention pour leur texte.

La remise des prix, animée par M^e André d'Orsonnens, président fondateur de *Druide Informatique*, accompagné de monsieur François-Etienne Paré, acteur et animateur, a eu lieu le 15 avril 2015 au Complexe Desjardins, dans le cadre du Salon VISEZ DROIT du Barreau de Montréal. Les gagnants y ont fait la lecture de leur texte devant le public et ont reçu du Barreau de Montréal une somme de 200\$ ainsi que le logiciel d'aide à la rédaction *Antidote de Druide informatique*. Avant cette remise de prix, les gagnants, leurs parents et leurs enseignants ont également eu l'occasion de visiter le Palais de Justice de Montréal et de rencontrer un juge de la Cour supérieure.

CONFÉRENCES VISEZ DROIT

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le Barreau de Montréal offre les services d'avocat(e)s dans le but de dispenser des conférences juridiques à la population de la métropole. La clientèle visée est très large : organismes communautaires, entreprises, groupes du troisième âge, institutions scolaires, etc.

En 2014-2015, le Barreau de Montréal a reçu 11 demandes de conférences, dont neuf ont pu être comblées avec l'aide de sept avocats. Elles portaient sur les sujets suivants :

- > Le système judiciaire et le droit criminel (2)
- > Les successions (2)
- > Les mandats en cas d'incapacités (4)
- > Les établissements de santé (1)



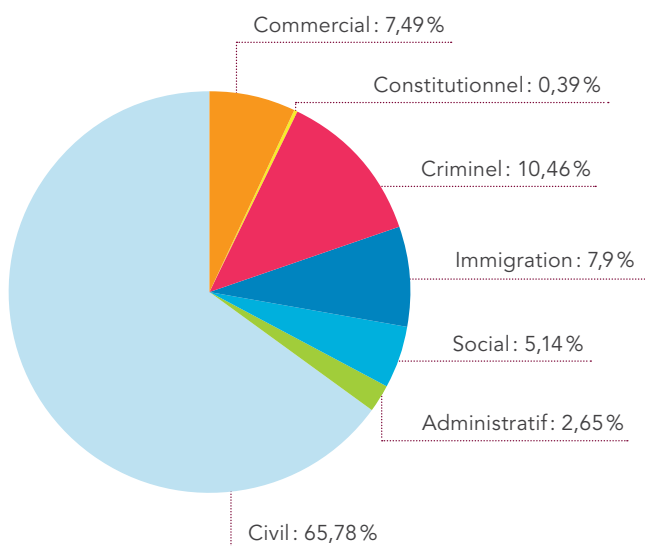
SERVICE DE RÉFÉRENCE

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le Service de référence, créé en 1969, est assuré par des avocats et avocates du Barreau de Montréal dont l'expérience couvre tous les domaines du droit. Au 31 mars 2015, le nombre d'avocats inscrits au Service se chiffrait à 1 161, alors qu'il était de 1 109 à pareille date l'an dernier.

Madame Louise Saint-Amour, préposée au Service de référence depuis juin 2012, procède au traitement des demandes et fournit au client le nom d'un avocat inscrit dans la catégorie recherchée.

À la fin de l'exercice, le Service de référence avait fait 14 970 références d'avocats, pour répondre aux 9 281 demandes qui lui ont été adressées par 8 698 clients. Comme certaines demandes ont nécessité plus d'une référence, le tableau ci-dessous n'est pas exhaustif, mais trace néanmoins un portrait de la répartition des demandes :



Par ailleurs, il est à noter que 68 % des demandes requièrent les services d'un avocat qui parle français, 29 % anglais et 3 % une autre langue que le français ou l'anglais.

NOUVEAUTÉ — SERVICE DE RÉFÉRENCE EN LIGNE

Depuis septembre 2014, le Barreau de Montréal, de concert avec à Juris Concept, offre à la population un service de référence accessible en ligne 24 heures par jour, 7 jours par semaine, à l'adresse suivante : www.jurisreference.ca. Ce nouveau service s'ajoute aux outils qui existent déjà pour aider la population à trouver un avocat.

Les membres du Service de référence ont été invités à s'inscrire afin de bénéficier gratuitement de cette nouvelle plateforme et obtenir des mandats, aux mêmes conditions, dont une consultation initiale de 30 minutes contre paiement d'honoraires fixes de 30 \$ plus taxes.

PROJET PILOTE - SERVICE D'AIDE À LA PRÉPARATION D'UN DOSSIER À LA DIVISION DES PETITES CRÉANCES

Le Barreau de Montréal collabore avec le Barreau du Québec et le Barreau de Québec pour mettre à la disposition du public une ligne de référence qui permettra à la population d'avoir accès, à forfait, aux services d'un avocat pour l'accompagner dans un dossier de petites créances. Ainsi, en appelant au 1-844-227-3781, chaque jour ouvrable, entre 8h30 et 16h30, un citoyen peut recevoir la référence d'un avocat dans sa région qui acceptera de lui fournir certains services, comme la rédaction de sa mise en demeure ou une séance de coaching avant l'audition, et ce, selon les forfaits préétablis.

Le service est proposé à titre de projet pilote pour une durée de six mois, à compter du 9 mars 2015, afin, notamment, de vérifier l'intérêt de la population pour un tel service; identifier les meilleures conditions de succès et valider les tarifs proposés.



SERVICE DE PRÉPARATION À UNE AUDITION

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Grâce à l'appui financier du Barreau de Montréal, le Jeune Barreau de Montréal («JBM») offre gratuitement plusieurs services juridiques *pro bono* à la population, et ce, avec l'aide de plus d'une centaine de jeunes avocats bénévoles.

Le service de préparation à une audition (SPA) a été mis en place en 1995 dans le but d'améliorer l'accessibilité à la justice de même que d'en faciliter l'administration. Les consultations gratuites de 30 minutes offertes sur l'heure du dîner du lundi au vendredi permettent ainsi aux justiciables de recevoir de l'information sur le déroulement de l'audience, sur le rôle des différentes parties ainsi que sur les règles de preuve et de procédure. Initialement, le service visait uniquement les justiciables ayant une audition devant la Cour du Québec, division des petites créances, mais depuis ce temps, ont été ajoutées la Régie du logement, la Commission des relations du travail et la Cour d'appel du Québec.

Depuis mai 2011, le Service d'information juridique à la cour municipale de Montréal (SIJ) vise à apporter une aide ponctuelle aux accusés qui ne sont pas représentés par avocat devant la cour municipale de Montréal dans les affaires criminelles ainsi que les affaires pénales ayant un impact important. Les avocats bénévoles sont de garde tous les jours, de 9h30 à 12h30, au local consacré à cet effet à la cour municipale de Montréal et informent les accusés de leurs droits lorsque ceux-ci sont référés par les juges.

Nouveautés

> Service de préparation à l'audition devant la Cour d'appel du Québec

Depuis novembre 2014, un SPA est offert sur rendez-vous aux justiciables se représentant seuls devant la Cour d'appel du Québec à Montréal. Considérant le plus petit volume de dossiers, quelques avocats bénévoles rencontrent environ trois justiciables par mois pour les préparer à leur audition ou les aider à la rédaction de leur mémoire d'appel.

> **Une nouvelle salle dédiée aux services de préparation à l'audition**
Compte tenu de l'augmentation du nombre de demandes pour les SPA, le Palais de Justice de Montréal a gracieusement mis à la disposition du JBM une troisième salle pour les rencontres entre les avocats bénévoles et les justiciables sur l'heure du dîner.

> **Médiation sur place aux petites créances**

En collaboration avec la Cour du Québec et le Barreau de Montréal, le JBM a mis sur pied un projet-pilote de médiation sur place aux petites créances qui s'est déroulé de novembre 2014 à février 2015. Dans le cadre de ce programme, les parties présentes le jour de leur audition sont invitées à participer à une séance gratuite de médiation d'une heure avant leur audition. Dans le cas où la médiation ne serait pas concluante, le juge entend leur dossier au fond.

> **TAQ**

Le Tribunal Administratif du Québec (TAQ) a approché le JBM afin d'évaluer l'opportunité de mettre en place un SPA pour les justiciables se représentant seuls devant le TAQ. La demande est sous évaluation.

Quelques statistiques

Du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, 1135 personnes ont bénéficié de services juridiques *pro bono*:

- > Service de préparation à une audition devant la Cour du Québec, division des petites créances: 886
- > Service de préparation à une audition devant la Commission des relations du travail: 64
- > Service de préparation à une audition devant la Régie du logement: 170
- > Service de préparation à une audition devant la Cour d'appel du Québec: 15

874 accusés non représentés ont bénéficié du Service d'information juridique à la cour municipale du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 avec l'aide d'une trentaine d'avocats bénévoles qui ont été de garde lors de 249 avant-midis.



La fierté
de reconnaître des accomplissements

LES PRIX ET LES HOMMAGES

Le Barreau de Montréal, par ses nombreux prix et distinctions, honore la contribution de ses membres émérites, souligne le talent de ses membres de demain et encourage les avocats à viser l'excellence.

LA MÉDAILLE

Le Conseil, à sa séance du 1^{er} avril 2014, a convenu à l'unanimité, avec l'appui de la Conférence des anciens bâtonniers, d'octroyer la Médaille du Barreau de Montréal à l'honorable Morris J. Fish. Cette haute distinction est remise à des personnes qui se sont signalées par leur contribution à la cause de la justice.

Monsieur le bâtonnier Greg Moore a rendu hommage au récipiendaire de la Médaille du Barreau lors de la Journée du Barreau, bien que ce dernier fût absent, dans le deuil de son épouse décédée quelques jours auparavant.

La remise officielle a eu lieu le mercredi 19 novembre 2014, à la salle Jules-Deschênes (5.15) du Palais de Justice de Montréal, au cours d'une cérémonie de prestation de serment pour les nouveaux avocats, présidée par l'honorable François Rolland, juge en chef de la Cour supérieure.

L'honorable Morris J. Fish est un juriste de renom qui a d'abord exercé en pratique privée à Montréal de 1964 à 1989, en plus d'enseigner dans les facultés de droit des universités McGill, d'Ottawa et de Montréal. Il a poursuivi sa carrière comme juge à la Cour d'appel du Québec, où il a siégé jusqu'en 2003 avant d'accéder à la Cour suprême du Canada, de laquelle il a pris sa retraite en 2013.

Au fil des ans, il a collaboré à plusieurs périodiques juridiques et a été conférencier à de nombreux colloques, tant au Canada qu'à l'étranger.

Cette brillante carrière lui a valu plusieurs prix et distinctions.

When reflecting on Morris Fish's distinguished career, one is immediately struck by his profound respect for individuals' legal rights and the fundamental importance of vigilantly protecting them. His sensitivity to the inherent dignity of all human beings instills a sense of humility that demands the highest standards of legal reasoning, clear and elegant writing, and commitment to the ideals that found our legal system. He personifies the reasons that brought lawyers to study and to practice law, and he is a shining example of the superior qualities that lawyers must acquire, develop and put to the service of their clients.

L'honorable Morris J. Fish est un juriste d'exception dont les contributions continueront d'influencer le droit canadien et les avocats qui le pratiquent. C'est pour souligner cette contribution remarquable à la justice que le Conseil, avec l'appui de la Conférence des anciens bâtonniers, a décidé de lui remettre la plus haute distinction du Barreau de Montréal.



LE MÉRITE

À sa séance du 24 février 2015, le Conseil a convenu d'octroyer le Mérite du Barreau de Montréal à M^e Ian Solloway. Ce Mérite est remis à des personnes qui se sont signalées par leur contribution exceptionnelle au Barreau de Montréal et à ses activités.

Par ce geste, on souligne, entre autres, qu'à titre de président de l'*English-Speaking Section* du Barreau de Montréal depuis sept ans, M^e Ian Solloway a insufflé une nouvelle énergie au groupe, alors qu'un nombre sans cesse grandissant d'anglophones participent aux comités et activités du Barreau et de son Conseil. M^e Solloway a reçu le Mérite des mains du bâtonnier Greg Moore lors de l'assemblée annuelle du 6 mai 2015.



M^e IAN SOLLOWAY



PRIX VISEZ DROIT

Créé par le Conseil du Barreau de Montréal, le 9 janvier 2013, à la recommandation du comité du Salon VISEZ DROIT, le Prix VISEZ DROIT est attribué à des personnes qui aident le Barreau de Montréal à remplir sa mission en participant à des activités visant à informer le public de ses droits et à démystifier le droit, sa pratique, ses procédures, de même que le travail des professionnels qui l'exercent.

Le 13 avril 2015, monsieur le bâtonnier Greg Moore, lors de l'inauguration du 18^e Salon VISEZ DROIT, a remis le Prix VISEZ DROIT à M^{me} Claude Taillefer, qui donne des consultations juridiques au Salon depuis 2002, qui participe chaque année aux activités sur scène en plus de prêter main-forte au comité organisateur, ainsi qu'à madame Anne-Marie Rousseau, enseignante de 5^e année à l'école Gentilly de Dorval, qui a participé activement aux sept dernières éditions, non seulement en venant au Salon avec sa classe, mais en faisant monter ses élèves sur scène pour y jouer une pièce de théâtre qu'elle a bâtie avec eux en dehors des heures de classe.



M^{me} CLAUDE TAILLEFER



M^{me} ANNE-MARIE ROUSSEAU



LES 50-60-70 ANS D'ADMISSION AU BARREAU

Selon une tradition bien établie, au cours de la Journée du Barreau, le 4 septembre 2014, le bâtonnier a rendu hommage aux confrères suivants, qui célébraient leur 60^e ou 50^e anniversaire d'admission au Barreau.

CÉLÉBRANT LEUR 60^e ANNIVERSAIRE :

L'honorable Claude Bisson, O.C.
M^e Joan Clark, O.C., c.r., Ad. E.

Avocats à la retraite :

M^e André Bélanger, c.r.
M^e Jacques Bellemare, c.r.
M^e Mathias Kozina
M^e Claude R. Marchand
M^e William I. Miller, Q.C.
M^e Baruch Pollack, Q.C.

CÉLÉBRANT LEUR 50^e ANNIVERSAIRE :

L'honorable Lucien Bouchard, C.P., G.O.Q., Ad. E.
M^e Henri Cantin
L'honorable Morris J. Fish, c.r.
L'honorable André Forget
M^e Alan Z. Golden
M^e Stephen Harper
M^e Raynold Langlois, c.r., Ad. E.
M^e Jacques Laurent, c.r.
M^e Yves Lauzon
M^e Michel Lemoine
M^e James O'Reilly, Ad. E.
M^e Mark M. Rosenstein
M^e Richard E. Shadley, c.r., Ad. E.

Avocats à la retraite :

M^e François Godbout
M^e Robert Lefcort
M^e Guy-Paul Massicotte

LES PRIX AUX ÉTUDIANTS EN DROIT

Les prix annuels du Barreau de Montréal ont été décernés cette année aux étudiants en droit mentionnés ci-après.

Université de Montréal

Droit civil — Vincent-Olivier Perreault
Droit des affaires — Isabelle Bernard
Deuxième au baccalauréat — Audrey Belhumeur
Droit municipal (Prix Francis-Fauteux) — Olivier Cusson
Deuxième en 2^e année (Prix Adolphe-Mailhiot) — Laurence Pellerin-Quessy

Université McGill

Droit civil — Thomas Gagnon-van Leeuwen
Procédure civile — Justina Di Fazio et Jean Teboul
Excellence dans toutes les matières (Prix Adolphe-Mailhiot) — Fraser Abram McLeod Harland

Université du Québec à Montréal

Premier au baccalauréat — Maryse Décarie-Daigneault
Droits et libertés de la personne — François-Benjamin Deraps
Droit de la preuve civile et administrative — Julie-Chantheavy Meam
Engagement dans le cadre du programme *Pro Bono* — Jeanne Archambault
Engagement dans le cadre du programme *Innocence* — Fany Millette, Karin Ptaszynski et Ibrahim Tantawi

LE PRIX DU BARREAU DE MONTRÉAL

(Provenant d'un don de feu monsieur le bâtonnier Émile Poissant, c. r.)

Le 5 décembre 2014, à l'occasion de la Séance solennelle de la Rentrée du Barreau de Paris et de la Conférence du Stage où il a représenté le Barreau de Montréal, monsieur le bâtonnier Greg Moore a remis ce prix de 800 \$ (540 euros) au récipiendaire, monsieur Archibald Celeyron, Onzième Secrétaire de la Conférence du Stage du Barreau de Paris.

Dépot légal — 2015
Bibliothèque et Archives Nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISSN: 1916-8527

Le Barreau de Montréal est fier de contribuer à la protection de l'environnement en imprimant ce rapport annuel sur du papier entièrement recyclé, contenant 100% de fibres postconsommation et produit sans chlore élémentaire.



certifié



produit sans chlore



100% postconsommation



recyclable



archives perennielles



énergie biogaz

La fierté
d'en faire partie

BARREAU DE MONTRÉAL
1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.80
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone : 514 866-9392
Télécopieur : 514 866-1488
Courriel : info@barreaudemontreal.qc.ca

WWW.BARREAUDEMONTREAL.QC.CA